

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTORATE GENERAL OF EDUCATION

INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGÉE DE L'ENSEIGNEMENT
DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU TERTIAIRE

INSPECTORATE OF PEDAGOGY IN CHARGE OF TERTIARY
SCIENCES AND TECHNOLOGIES

ARRETE N° 311/AR /MINESEC/SG/IGÉ/IP-STT du 14 MARS 2018
modifiant et complétant l'Arrêté n° 249/12/MINESEC du 06 décembre 2012 fixant
certaines modalités d'application du Décret n° 95/035 du 24 février 1995 portant
organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun;
- VU le Décret n° 97/044 du 05-mars 1997 modifiant le Décret n° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) ;
- VU le Décret n° 97/045 du 05 mars 1997 modifiant le Décret n° 93/172 du 01 juillet 1993 portant création du General Certificate of Education (GCE) Board;
- VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- VU l'Arrêté n° 27/E/24/MINEDUC/IGPESG/IGPET/DEXC/DETP du 08 juillet 1994 portant organisation de l'examen du Brevet de Technicien Industriel ;
- VU l'Arrêté n° 114/MINESEC/IGÉ/IP-STT/DETN du 12 juillet 2010 portant organisation des spécialités de l'Enseignement Technique Commercial ;
- VU l'Arrêté n° 249/12/MINESEC du 06 décembre 2012 fixant certaines modalités d'application du Décret n° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire ;
- VU les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'examen du Brevet de Technicien de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel des spécialités Hôtellerie et Tourisme de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire est organisé selon les options suivantes :

- Accueil et Animation Touristiques (AAT)
- Agence de Voyage (AV)
- Cuisine (CU)
- Restaurant - Bar (RB)
- Hébergement (HE)

Article 2 : La nature, la durée, les coefficients et la définition des épreuves à l'examen du Brevet de Technicien de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel des spécialités Hôtellerie et Tourisme sont annexés au présent Arrêté.

Article 3 : L'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS) à l'examen du Brevet de Technicien des spécialités Hôtellerie et Tourisme définies à l'Article 1^{er} ci-dessus, est constituée d'une épreuve pratique réservée aux candidats aptes et d'une épreuve écrite réservée aux candidats inaptes.

Article 4 : La note 00/20 (zéro sur vingt) est éliminatoire pour toutes les épreuves à l'examen du Brevet de Technicien des spécialités Hôtellerie et Tourisme.

Article 5 : La délibération du Brevet de Technicien de l'Enseignement Secondaire Technique des spécialités Hôtellerie et Tourisme de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire se déroule en une seule phase.

Article 6 : Est déclaré admis à l'examen du Brevet de Technicien des spécialités Hôtellerie et Tourisme définies à l'Article 1^{er} ci-dessus, tout candidat ayant obtenu une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves écrites, pratiques, facultatives et Education Physique et Sportive au moins égale à 10/20 (dix sur vingt) sans note éliminatoire ; sauf avis contraire du Jury.

Article 7 : Les dispositions du présent Arrêté prennent effet à compter de la session d'examen 2018.

Article 8 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté notamment l'Arrêté n° 103/E/24/MINEDUC/IGPESTP/DEXC/OBC du 11 octobre 1999 portant organisation de l'examen du Brevet de Technicien, spécialité Hôtellerie et Tourisme.

Article 9 : L'Inspecteur Général des Enseignements, l'Inspecteur Coordonnateur Général chargé de l'Enseignement des Sciences et Technologies du Tertiaire, le Directeur de l'Office du Baccalauréat, le Registrar du CGCE Board, les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires, les Chefs d'Etablissements Publics et Privés, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera en français et anglais.

Fait à Yaoundé, le 14 MARS 2018



Nalova Lyonga, Ph. D

Ampliations:

- PM (ATCR)
- CAB/MINESEC
- SEESEN
- IGE
- ICG-STI
- DAJ
- DESTP
- Dir. OBC
- Registrar CGCE Board
- DRES
- DDES
- Chefs d'Etablissements
- Chrono/Archives

(HOTELLERIE)



BACCALAUREAT STT / HOTELLERIE
COMPTABILITE DE L'INDUSTRIE HOTELIERE

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise hôtelière ;
- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise hôtelière ;
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise hôtelière ;
- analyser les états financiers annuels d'une entreprise hôtelière.

2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

3. Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise hôtelière.

Elle comporte deux parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- l'élaboration et l'interprétation des états financiers annuels d'une entreprise hôtelière : 50%
- l'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise touristique ou La prévision et gestion budgétaire dans une entreprise hôtelière : 50%



A-NATURE-DURÉE-COEFFICIENT

1- BREVET DE TECHNICIEN HÔTELLERIE

OPTION : CUISINE (CU)

NATURE DES ÉPREUVES	COEFF.	DURÉE
I. Épreuves d'Enseignement Général		
Français/English Language	3	4H
Philosophie	2	3H
Anglais/French	3	2H
Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	2H
Histoire ou Géographie du Tourisme	2	2H
Éducation à la Citoyenneté et à la Morale	2	1H
TOTAL 1	14	14
II. Épreuves professionnelles écrites		
Économie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées	1	1H
Législation Hôtelière	2	1H30
Marketing Hôtelier	2	2H
Comptabilité de l'Industrie Hôtelière	2	2H
Sciences Appliquées à l'Alimentation	2	2H
Épreuve Professionnelle de Synthèse de Cuisine (EPSCU)	5	5H
TOTAL 2	15	15
III. Épreuves professionnelles pratiques		
Gestion sur Ordinateur Appliquée à la Cuisine (GOAC)	1	30mn
Pratique Professionnelle de Cuisine (PPCU)(1)	5	5H
Stage Professionnelle en Entreprise (SPE) (2)	1	
TOTAL 3	7	5H30mn
IV. Épreuve complémentaire		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
TOTAL 4	2	2H
TOTAL GENERAL	38	36H30mn

(1) cette épreuve comprend 2 parties :

- 1^{ère} partie : écrite : 30mn
- 2^{ème} partie : pratique : 4H30 mn

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



2- BREVET DE TECHNICIEN HÔTELLERIE

OPTION : RESTAURANT-BAR (RB)

NATURE DES ÉPREUVES	COEFF.	DURÉE
I. Épreuves d'enseignement général		
Français/English Language	3	4H
Philosophie	2	3H
Anglais/French	3	2H
Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	2H
Histoire ou Géographie du Tourisme	2	2H
Éducation à la Citoyenneté et à la Morale	2	1H
TOTAL 1	14	14H
II. Épreuves professionnelles écrites		
Économie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées	1	1H
Législation Hôtelière	2	1H30
Marketing Hôtelier	2	2H
Comptabilité de l'Industrie Hôtelière	2	2 H
Sciences Appliquées à l'Alimentation	2	2H
Épreuve Professionnelle de Synthèse de Restaurant-Bar (EPSRB)	5	5H
TOTAL 2	15	15H
III. Épreuves professionnelles pratiques		
Gestion sur Ordinateur Appliquée au Restaurant-Bar (GOARB)	1	30mn
Pratique Professionnelle de Restaurant-Bar (PPRB) (1)	5	5H
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	
TOTAL 3	7	5H30mn
IV. Épreuve complémentaire		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
TOTAL 4	2	2H
TOTAL GENERAL	38	36H30mn

(1) cette épreuve comprend 2 parties :

1^{re} partie : écrite : 30mn

2^{ème} partie : pratique : 4H30 mn

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



3- BREVET DE TECHNICIEN HÔTELLERIE

OPTION : HÉBERGEMENT (HE)

NATURE DES ÉPREUVES	COEFF.	DURÉE
I. Épreuves d'enseignement général		
Français/English Language	3	4H
Philosophie	2	3H
Anglais/French	3	2H
Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	2H
Histoire ou Géographie du Tourisme	2	2H
Éducation à la Citoyenneté et à la Morale	2	1H
TOTAL 1	14	14H
II. Épreuves professionnelles écrites		
Économie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées/ Statistiques	1	1H
Législation Hôtelière	2	1H30
Marketing Hôtelier	2	2H
Comptabilité de l'Industrie Hôtelière	2	2 H
Sciences Appliquées à l'Alimentation	2	2H
Épreuve Professionnelle de Synthèse d'Hébergement (EPSHE)	5	5H
TOTAL 2	15	15H
III. Épreuves professionnelles pratiques		
Gestion sur Ordinateur Appliquée à l'Hébergement (GOAH)	1	30mn
Pratique Professionnelle d'Hébergement (PPHE) (1)	3	1H30 par candidat
- Accueil-réception et Communication Professionnelle (ACP)	2	2H par candidat
- Travaux Pratique des Etages (TPE)		
NB : le traitement des deux épreuves est obligatoire pour chaque candidat		
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	
TOTAL 3	7	4H par candidat
IV. Épreuve complémentaire		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
TOTAL 4	2	
TOTAL GENERAL	38	

(1) Cette épreuve comprend 2 sous épreuves :

- sous épreuve 1 : écrite : 1H, orale : 30mn
- sous épreuve 2 : écrite : 1H, pratique : 1H

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



A) DÉFINITION DES ÉPREUVES

I. ÉPREUVES COMMUNES AUX : CU, RB, HE

1. PREMIÈRE LANGUE (FRANÇAIS OU ENGLISH) :

Durée: 4 H Coeff. 3(CU, RB, HE)

1-1- FRANÇAIS (LV1)

L'épreuve de français dans les filières Hôtellerie et Tourisme comporte trois types de sujets au choix du candidat. L'initiation à ces trois exercices se fait dès la classe de seconde.

Le sujet de type 1 : Résumé de texte et langue

Le sujet de type 1 (résumé de texte et langue) comporte trois parties liées que le candidat traitera intégralement, à savoir : le résumé, la discussion et la langue.

Il se fonde sur un extrait de texte de 400 à 500 mots portant sur les grands problèmes d'actualité : culture, racisme, guerre, environnement, crises et mutations du monde, presse et media, problèmes économiques, sciences et technologies, etc.

1. Le résumé de texte / 5 points

Le résumé de texte constitue la première partie du sujet de type 1. Il vise l'évaluation de la capacité du candidat à réduire un texte qui lui est proposé. Il s'agit pour lui de restituer en peu de mots l'essentiel du message du texte d'origine.

La consigne du résumé définit de manière chiffrée le nombre de mots exact attendus, calculé sur la base du quart de la portion de texte à réduire, avec une marge en plus ou en moins de 10 %, également définie de manière chiffrée. Le candidat indique à la fin de sa production le nombre exact de mots employés.

Le barème de correction du résumé de texte se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Compréhension du texte / 1.5 point ;
- ✓ Maîtrise de la technique du résumé/ 2 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 1.5 point

2. La discussion / 5 points

Elle constitue la deuxième étape du travail à faire sur le sujet de type 1. Elle consiste pour le candidat, à produire une brève argumentation sur une question soulevée par le texte en se fondant à la fois sur son expérience et ses lectures personnelles.

La performance attendue du candidat est sa capacité à organiser sa pensée, à discuter de manière objective en confrontant des points de vue différents. L'évaluateur détermine le nombre de lignes ou de pages de la production.



Le barème de correction de la discussion se présente de la manière suivante :

- ✓ Aptitude à comprendre et à confronter les points de vue/ 2.5 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 2.5 points

3 La langue / 8 points

La langue est la troisième étape du sujet de type 1. Elle vise l'évaluation de la connaissance, de la maîtrise et de l'exploitation des notions de langue dans la réception ou dans la production des textes. Aussi privilégie-t-elle les opérations de repérage, d'analyse et d'interprétation. Les questions théoriques sont proscrites.

Le sujet de langue a pour support le texte proposé. L'examineur pose au plus deux questions sur chacune des quatre rubriques suivantes :

- a) Communication / 2 points;
- b) Morphosyntaxe / 2 points ;
- c) Sémantique / 2 points ;
- d) Rhétorique/ 2 points.

4 Présentation / 2 points

L'évaluation de la présentation porte sur les éléments suivants :

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie ;
- ✓ Respect de règles de ponctuation.

Sujet de type 2 : Commentaire composé

Le commentaire composé est un exercice littéraire portant sur un texte extrait d'une œuvre inscrite sur la liste officielle des manuels. Ce texte peut être précédé d'un chapeau qui donne des informations strictement nécessaires à sa compréhension. Sa longueur doit être comprise entre vingt (20) et trente (30) lignes.

Le texte de commentaire composé est obligatoirement suivi d'une consigne susceptible de faciliter la compréhension du texte au candidat. Cette consigne, qui ne saurait être contraignante, propose quelques orientations sur les idées (fond), ainsi que des outils de langue (forme) lui facilitant l'entrée dans le texte.

Le commentaire composé vise la capacité du candidat à analyser un texte lu en s'appuyant sur des idées développées (fond) et sur les procédés d'écriture (forme) utilisés.

Le barème de correction du sujet de commentaire composé se présente ainsi qu'il suit :

A. Compréhension du sujet : 6 points

- ✓ Mise en évidence de deux(2) ou trois(3) centres d'intérêt ou idées forces
- ✓ Mise en évidence des faits de langue en relation avec les idées forces



B. Organisation de la réflexion / 6 points

- ✓ Respect de la structure de l'exercice;
- ✓ Cohérence des idées dans la démonstration ;
- ✓ Précision dans le repérage, l'analyse et l'interprétation des faits de style ;

C. Qualité de l'expression / 6 points

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

D. Présentation de la copie / 2 points

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

Sujet de type 3 : Dissertation Littéraire ou Culture Générale

Le sujet de type 3 peut être un sujet de dissertation littéraire ou un sujet de culture générale.

1. Dissertation Littéraire :

Elle repose sur un problème littéraire qui invite le candidat à réfléchir et à s'exprimer sur les œuvres étudiées et/ou lues à partir d'une citation d'un auteur, d'un penseur.

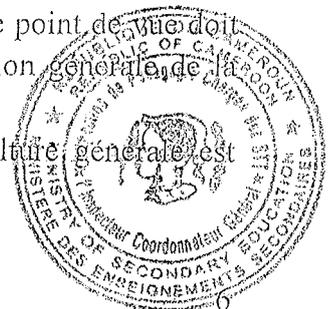
Cette citation ou ce point de vue est suivi d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à mener. Le libellé est donc explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. Il guide clairement le candidat en fonction de la direction à donner à la réflexion. Les formules de type « Commentez et discutez » pour un développement critique ou « Illustrez » pour une démarche analytique sont par exemple utilisées.

2. Dissertation de culture générale :

Le sujet de type 3 (Culture Générale) est une dissertation qui repose sur divers problèmes liés au monde et à son évolution (économie, art, science, technologie, travail, etc.). Ce sujet vise à apprécier l'aptitude du candidat à mener une lecture personnelle et une réflexion pertinente.

Le sujet se présente généralement sous la forme d'une citation, d'un point de vue emprunté à un écrivain, à un homme politique ou à toute autre personne considérée comme une référence dans un domaine de connaissance donné. Cette citation ou ce point de vue doit être obligatoirement suivi d'une consigne de travail donnant une orientation générale de la réflexion à développer.

Comme en dissertation littéraire, le libellé en dissertation de culture générale est explicitement formulé afin d'éviter toute confusion.



Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 3 (Dissertation littéraire et Dissertation de culture générale) sont identiques, c'est -- à -- dire :

A. Compréhension du sujet / 6 points

- ✓ Définition de la problématique ;
- ✓ Respect de la consigne.

B. Organisation de la réflexion / 6 points

- ✓ Respect de la structure de l'exercice;
- ✓ Cohérence entre les idées, les arguments et les exemples ;
- ✓ Respect des transitions ;
- ✓ Conformité entre les idées et la problématique.

C. Qualité de l'expression / 6 points

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

D. Présentation de la copie / 2 points

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

Le barème général de notation des trois types de sujets est obligatoirement reproduit au bas de chaque sujet de l'épreuve de français au Brevet de technicien.

1-2 ENGLISH LANGUAGE (LV1)

AIM: The aim of the examination is to assess the candidate's knowledge of, and ability to understand and use language resources appropriately by integrating them in given situations.

Objectives:

The examination will assess the candidate's ability to Understand , select, order and organise grammar, vocabulary and functional expressions in context;

Listen and respond appropriately to various oral texts;

Read, extract facts and infer meanings and the use of words and expressions in context;

Evaluate information in written text s and select what is relevant for specific purposes;

Write essays and other functional texts on various global topics, as well as those related to their specialty.



The examination will constitute **THREE SECTIONS**

Section One: Grammar And Vocabulary (10 marks)

This section will test the candidate's mastery of grammar, vocabulary and functional expressions used in different formal and informal situations. It will consist of a dialogue to complete and two cloze passages of about ten lines each, requiring candidates to fill in the appropriate expression, vocabulary or grammar item.

Section Two : READING COMPREHENSION (10 marks)

This section will test the candidate's ability to read and extract relevant information from specialised as well as general texts for various purposes. It will consist of one or more texts making up at least 11/2 A4 pages requiring candidates to answer factual and inferential questions and perform a task drawn from information in the text ... e.g. summarise the text / propose solutions to a problem , transcribe information from text to diagram, plan a menu, write an itinerary, a programme for an event, synthesise information from two texts, etc.

Section Three: Essay And Functional Writing (20 marks)

This section will assess the candidate's ability to

- write descriptive, expository, argumentative or narrative essays in which they assume different roles and demonstrate a sense of purpose, audience and direction, and
- to write administrative correspondence and other functional texts related to their speciality e.g. advertisements, letter of complaint, letter of recommendation, report, minutes of a meeting.

The candidate shall choose one out of three topics. The task will be assessed and graded using the following criteria: content and organisation(6mks), expression (5marks, accuracy (4marks) and creativity and originality(5marks).

Mark Allocation

SECTION	PART	No of questions set	No of questions to be answered	Marks
1	Open-ended Dialogue	5	All	5
	Cloze passages	10	All	5
2	Comprehension Questions	5	All	5
	Task	1	1	5
3	Essay/functionalwriting	3	1	20



2-PHILOSOPHIE Durée : 3 H Coeff. : 2 (CU, RB, HE)

- L'épreuve comporte trois sujets de deux types différents :

Les deux premiers sujets dits de type 1 sont des sujets de dissertation se présentant, l'un sous la forme d'une question et l'autre sous la forme d'une citation dont le candidat est convié à examiner le sens, les limites et la valeur à partir d'une consigne de travail.

Le troisième sujet dénommé de type 2 est un exercice sur texte assorti d'un essai personnel.

Les trois sujets doivent couvrir les trois parties du programme.

I- SUJETS DE TYPE 1 :

Ils comportent nt chacun deux parties ; une première partie où le candidat doit répondre à trois questions se rapportant au programme et un sujet de dissertation.

Première partie :

Les trois questions ici posées visent à vérifier la bonne appropriation des ressources par le candidat et seront évaluées d'après la forme et la notation suivantes :

-une première question portant sur la définition de deux concepts philosophiques en rapport avec les notions du programme. (2pts)

- une deuxième question invitant le candidat à expliquer une citation (2pts)

- une troisième question s'intéressant à une problématique relative à une notion du programme, et donnant la possibilité au candidat de démontrer sa capacité à en saisir les enjeux existentiels. (2pts)

Total 1 : 6pts

Deuxième partie :

Elle portera sur un sujet de dissertation à élaborer d'après les exigences de la méthodologie en vigueur. Il s'agira précisément de tester la capacité du candidat à conduire une réflexion cohérente, rigoureuse et adossée à la fois à une bonne culture philosophique et à une parfaite maîtrise des problèmes inhérents à l'actualité en général et à son environnement socioculturel en particulier. Cet exercice sera évalué ainsi qu'il suit :

-Présentation : 1pt

-introduction : 2pts

-examen du Problème : 5pts

-rédaction : 2pts

-utilisation des auteurs : 2pts

-conclusion : 2pts

II-SUJETS DE TYPE 2 :

Il s'agit d'un exercice sur texte visant à faire comprendre la pensée d'un auteur puis à l'apprécier sous la forme d'un essai personnel conçu et exécuté dans l'esprit de la dissertation philosophique. A cet effet, un questionnaire de quatre questions est proposé au candidat au bas du texte, d'après le modèle ci-après :



-**Première question** : détermination de la thèse de l'auteur et de la structure logique du texte. (3pts)

- **Deuxième question** : explication de deux concepts ou expressions tirés du texte.(2pts)

- **Troisième question** : Point de vue ou avis commenté à donner en rapport avec u aspect particulier du texte ou un point de vue soutenu par l'auteur. (3pts)

Total 1 : 08

points

- **Quatrième question** : Essai personnel noté d'après les critères ci- après :

Présentation : **1 pt**

Introduction : **2pts**

Examens du problème : **5pts**

Rédaction : **1pts**

Utilisation des Auteurs : **2pts**

Conclusion : **1pts**

Total 2 : 12 points

Total 1 + Total 2 = 20pts

3-DEUXIÈME LANGUE (ANGLAIS OU FRANCAIS) :

Durée : 2 H Coeff. : 3 (CU, RB, HE)

3-1 ANGLAIS (LV2)

Objectifs Of The Question Paper.

The Anglais paper in "Brevet de Technicien" (Hôtellerie and Tourisme) examination seeks verify candidates' ability to assimilate the different language skills and sub skills treated in school throughout the teaching and learning process. The candidates should be able to:

Communicate fluently and intelligible using the second official language (English),

Read related texts and show proof of understanding,

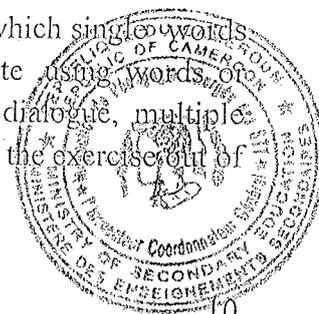
Use grammatical items appropriately by writing without errors etc.

Structure Of Paper.

The paper is structured into 4 sections namely: Grammar, vocabulary, reading Comprehension and Essay writing

Section A: Grammar (10)

The section has ten (10) questions in two different exercises (I,II) from which single words or phrases have been omitted and are given for candidates to complete using words or phrases chosen from a given list (sentence completion), completion of dialogue, multiple choice exercise, matching exercise etc. Each question is worth 01 mark and the exercise out of five marks (5mks)



Section B: Vocabulary (10marks)

Exercises such as word formation, antonyms and other specific vocabulary (terms) of trades and occupation areas will be tested.

Section C: Reading Comprehension (10 Marks)

-Candidates are expected to read, exploit texts and answer questions based on a passage. The text will be prose-type text dealing with the following real life situations:

The family, the society, the economy, employment, wellbeing, tourism, citizenship, media and communication etc.

-Candidates read the text and answer questions of the type: open, multiple choice, synthesis type questions e.g. suggest a title for passage etc. The length is between 750 -900words. The questions will test candidates' ability to extract facts, infer meaning, evaluate, analyze and make a synthesis of information in the text.

Section C: Essay Writing (10 Marks)

Three (3) topics are proposed and candidates are expected to choose and write an essay of about 220-250 words on only ONE of the topics. Candidates are expected to show among other things proof of originality, organization, creativity, coherence and a good mastery of accuracy and expression.

NB: The difference between the ANGLAIS question papers in "Hôtellerie" and "Tourisme" examinations is the level of the vocabulary exercises, the comprehension passages and the essay topics. The question will be set for each specialty or trade and the candidate is expected to show proof of the proper use of vocabulary related to that trade.

3-2. FRANÇAIS (FRENCH LV2)

L'épreuve de français comme langue vivante 2 (French LV2) comporte trois (3) parties.

Première Partie : Connaissance et maniement de la langue (ou bien vocabulaire et grammaire)

Elle porte sur 5 à 10 questions. Les questions visent la maîtrise de différents éléments linguistiques par le candidat : vocabulaire, syntaxe, orthographe, conjugaison. Les questions sont présentées sous formes diverses :

- Exercices à trous (lacunaires),
- Questions à choix multiples,
- Identification des termes,
- Mise en forme,
- Bonne conjugaison.

Notation : 5 points



Deuxième partie : Compréhension du texte

Elle vise à évaluer le degré de compréhension écrite (compréhension des faits, des détails significatifs et des modes d'expression).

Un texte littéraire ou non en français contemporain simple, d'une longueur de 300 à 350 mots de réflexion adaptés à la spécialité c'est-à-dire sur des thèmes d'activités techniques, est proposé aux candidats.

Ce texte est suivi de 5 à 8 questions.

Ces questions portent sur le sens, la forme ou sur le rapport entre le fond et la forme. Il faut éviter les questions qui n'ont aucun rapport avec le texte. Exemple : le fait de civilisation.

Notation : 8 à 10 points

Troisième partie : Essai

Cet exercice vise à évaluer l'expression écrite des candidats c'est-à-dire la maîtrise et connaissance de la langue, mesurer le degré de puissance de l'imagination du candidat, la richesse de la pensée, ainsi que son expression. Le libellé du sujet doit être précis, exemple : décrire, raconter, faire parler deux personnes, rapporter, écrire une lettre, etc.... Le candidat répond en écrivant un ou deux paragraphes pour répondre à une question posée en français.

Notation : 5 points
Présentation générale : 2 points

4-LANGUES VIVANTE (ALLEMAND, ESPAGNOL ou CHINOIS)

Durée : 2 H Coeff. : 2 (CU, RB, HE)

4-1 -ALLEMAND

Objectif de l'épreuve

L'épreuve d'allemand au brevet de technicien vise à vérifier la capacité de l'élève après trois années d'apprentissage à :

- Lire et comprendre un texte en allemand ;
- Traduire un court passage de la langue de départ vers la langue cible et de la langue cible vers la langue de départ ;
- Produire un texte court et cohérent.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve comporte quatre parties :

- a) Un texte suivi de questions :



Il doit être authentique, simplifié, avoir une longueur comprise entre 10 et 15 lignes pour la spécificité « Hôtellerie » et entre 15 et 20 lignes pour la spécialité « Tourisme », porter sur un thème actuel connu des élèves et intéressant pour eux.

Les questions proposées seront du type : QCM, « vrai »/faux », « recherche de la phrase équivalente dans le texte » ou un exercice de remembrement. Barème: 6 points.

b) Des exercices de vocabulaire :

Ils portent sur la formation des mots, les antonymes, les synonymes, la recherche des mots intrus dans une liste. Barème : 4 points.

c) La traduction :

Elle comporte deux exercices : le thème et la version.

En thème, Un texte en français de deux courtes phrases maximum que l'élève doit traduire en allemand.

Pour la version, l'élève doit traduire deux phrases de l'allemand vers le français.

Barème : 2 points pour chaque exercice

d) L'expression écrite :

Deux sujets au choix guidés, dont l'un porte sur le texte et l'autre sur le programme, sont proposés à l'élève qui doit rédiger un texte cohérent de 10 à 12 lignes sur le sujet choisi. Barème : points.

NB : la différence entre les épreuves d'Hôtellerie et de Tourisme se situe au niveau des thématiques et de la constance des exercices proposés. Cette différence s'observe conséquemment dans la durée et les coefficients desdites épreuves.

4-2 ESPAGNOL

L'épreuve d'espagnol de Brevet de Technicien vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en langue espagnole portant sur la culture, la restauration, le logement, le tourisme, etc. ;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux.

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 15 à 25 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte visant à évaluer l'expression personnelle des candidats.

b) un exercice portant sur la culture générale: trois questions de 02 points chacune dont la première sur la spécialité, la seconde sur le Cameroun et la troisième sur le patrimoine mondial ;



c) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc.

4-3 -CHINOIS

Objectif de l'épreuve

L'épreuve de chinois de Brevet de Technicien vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en chinois simplifié portant sur la culture générale ou sur un aspect des sciences économiques et sociales, etc. ;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;

vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve comporte trois parties :

- a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 15 à 25 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte visant à évaluer l'expression personnelle des candidats. **Barème 07 points**
- b) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc. **Barème 07 points**
- c) une rédaction recréant des situations réelles des activités professionnelles de la spécialité. **Barème 06 point**

5-HISTOIRE (OU) GEOGRAPHIE : Durée : 2H, Coeff. 2 (CU, RB, HE)

Un tir au sort déterminera quinze (15) jours avant la date de l'examen, l'épreuve qui sera soumise aux candidats. La durée et le coefficient de l'épreuve sont fixés comme suit :

5-1 - HISTOIRE

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

1^{ère} partie : vérification des ressources (05,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

-Vérification des savoirs :

- o Deux questions de cours

-Vérification des savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques:

- Une (01) question permettant de situer un événement /un phénomène dans le temps

(0,75pt x 2 = 1,5pt)

(2 pts x 1 = 2pts)



- Une (01) question qui amènera le candidat à localiser sur une carte, à identifier, légènder, comparer (schéma, tableau, carte ...), faire correspondre, reproduire, construire, dessiner, dècrire, schématiser, classer ... (2pts x 1 = 2pts)

2^e partie : vérification de l'agir compétent (13,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente la production ;
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes au maximum), photocopies, caricatures, Cartes, diagrammes, séries statistiques...
- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et notées chacune sur 4,5pts.

La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante :

- Propreté de la copie : 0,5pt ;
- Lisibilité de l'écriture : 0,25pt ;
- Aération de la copie : 0,25pt.

5-2 – GEOGRAPHIE DU TOURISME

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

1^{ère} partie : vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs et les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

- Deux questions de cours (1pt x 2 = 2pts)
- Un TP : deux questions qui amènerons le candidat à identifier, situer, localiser, légènder, comparer, schématiser, reproduire, construire, dessiner, classer, faire correspondre, cartographier ... (3,5 pts)

Deuxième partie : Vérification de l'agir compétent (13,5 pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, savoir-faire et savoir être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :



- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente sa production.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de références de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes maximum), photocopies, caricatures, cartes, diagrammes, séries statistiques ...
- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et noter chacune sur 4,5 pts.

La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante : - Propreté de la copie : 0,5pt
 - Lisibilité de l'écriture : 0,25pt
 - Aération de la copie : 0,25pt

6- EDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA MORALE :

Durée : 2 H Coeff. : 2 (CU, RB, HE)

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

I- vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Elle se subdivise en deux (03) sous-parties :

1) La vérification des savoirs :

Deux (02) définitions de mots ou expressions (1pt x 2 = 2pts)

Une (01) question de cours (1pt x 1 = 1pt)

2) la vérification du savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques : une (01) question qui amènera l'élève à identifier, comparer, compléter (schéma, tableau, carte ...). Faire correspondre, reproduire, décrire, classer ... (1pt x 1 = 1pt)

3) la vérification des savoir-être : (0,75 x 2 = 1,5pt)

L'enseignant peut, soit :

- proposer une liste de savoir-être et l'apprenant choisit ceux qui sont justes,
- convoquer les valeurs et les attitudes qui sous-tendent les actions que l'élève peut poser.

II- Vérification de la compétence /agir compétence (4,5 pts 3 =13,5pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité de l'apprenant à mobiliser efficacement les savoir, les savoir-faire et les savoir-être (ressources préalablement acquises) pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- un énoncé à travers lequel il est proposé à l'apprenant une situation de vie réelle ou réaliste un contexte situant l'environnement et un but qui oriente la production de l'apprenant.



- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 5 à 10 lignes au maximum) ; cartes ; représentations graphiques ..., avec des informations sur lesquelles l'apprenant s'appuie pour résoudre la situation.
- Une consigne meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes correspondant à trois (03) tâches qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent, et notées chacune sur 4,5 pts.

La présentation (01 point) :

- Ecriture Lisibilité : 0,25pt
- Aération de la copie : 0,25pt
- Propreté :

7-ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Durée : 1 H 30 Coeff. : 1 (CU, RB, HE)

L'épreuve d'Economie d'Entreprise au Brevet de Technicien vise à évaluer les connaissances des candidats sur des thèmes au programme. Elle se présente de la manière suivante :

- soit une série de questions couvrant au moins 80 % du programme officiel.
L'affectation des points tient compte de la difficulté des questions posées et du temps nécessaire à l'élaboration de chaque réponse.
- soit deux parties obligatoires : la première partie porte sur les enseignements théoriques, tandis que la deuxième partie est une exploitation de texte ou un exercice pratique conforme au programme en vigueur.

La répartition des notes entre ces deux parties sera la suivante :

- première partie de 8 à 10 points sur 20
- deuxième partie de 10 à 12 points sur 20

8 - MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES / STATISTIQUE :

Durée : 1H, Coeff. : 1 (CU, RB, HE)

L'épreuve de Mathématiques Appliquées au Brevet de Technicien vise à vérifier que le candidat est capable de :

- appliquer les calculs commerciaux et financiers aux problèmes de gestion à court terme des entreprises ;
- utiliser les moyens statistiques pour comprendre et interpréter certaines données de l'entreprise ainsi que les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Le sujet proposé aux candidats comporte deux exercices indépendants :

- une première sur les statistiques (40% des points) ;
- une deuxième partie sur les Mathématiques financières (60% des points)



9-LEGISLATION HOTELIERE Durée: 1H 30 Coef: 2

L'épreuve de Législation hôtelière est écrite. Elle porte sur le contenu du programme de la classe de terminale.

L'épreuve de Législation hôtelière peut comporter une ou deux parties distinctes.

Lorsque l'épreuve comporte une partie, il peut s'agir :

- Soit des questions de cours indépendantes qui portent sur toutes les parties du programme de la classe de terminale ;
- Soit d'un ou de plusieurs cas pratique(s), d'un ou de plusieurs article (s) de presse ou d'une exploitation de texte centrés sur une analyse de ces documents.

Lorsque l'épreuve comporte deux parties :

- Une première partie porte sur des questions théoriques (Partie théorique) ;
- Une deuxième partie porte sur une analyse d'un ou de plusieurs documents (cas pratique, article de presse, etc...), le questionnement devant permettre au candidat de mettre en œuvre les compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse (Partie pratique).

L'épreuve évalue les compétences et connaissances suivantes :

- Maîtrise du vocabulaire juridique spécifique du droit hôtelier ;
- Aptitude à dégager et à analyser une situation- problème ;
- Aptitude à construire un jugement, à justifier des choix et à développer une argumentation pertinente au regard du problème posé ;
- Aptitude à formuler une problématique juridique et à indiquer la ou les règles juridiques applicables en l'espèce.

10 MARKETING HOTELIER Durée : 2 H Coeff :2 (CU, RB, IIE)

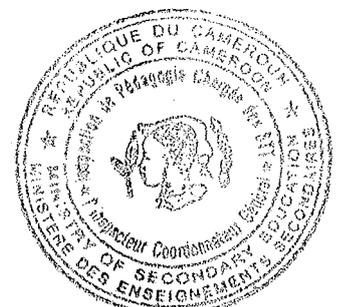
L'épreuve de marketing au Brevet de Technicien est une épreuve écrite. Elle permet d'apprécier la maîtrise des notions essentielles en marketing.

Un accent particulier est mis sur l'évaluation des aptitudes du candidat à :

- exercer efficacement les aspects commerciaux de la profession, par la réalisation correcte des tâches réelles ou simulées ;
- exploiter des documents et autres données du milieu professionnel ;
- analyser les ventes ;
- mettre en place des politiques commerciales.

Cette épreuve comporte deux parties :

- une partie théorique valant 40% des points ;
- une partie pratique valant 60 %



11-COMPTABILITÉ HÔTELIÈRE *Durée : 2H Coeff. : 2(CU, RB, IIE)*

Finalités et objectifs

- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise touristique ;
- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise touristique ;
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise touristique ;
- analyser les états financiers annuels d'une entreprise touristique.

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- Qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise touristique.

Elle comporte deux parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- l'élaboration et l'interprétation des états financiers annuels d'une entreprise touristique : 50%
- L'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise touristique ou La prévision et gestion budgétaire dans une entreprise touristique : 50%

12 – SCIENCES APPLIQUEES A L'ALIMENTATION

Durée : 2 heures Coef : 2

L'épreuve de Sciences Appliquées à l'alimentation est une épreuve écrite. Elle vise à évaluer la capacité du candidat à :

- restituer les connaissances acquises et l'aptitude au raisonnement scientifiques ;
- mobiliser et utiliser les connaissances acquises pour résoudre des situations de vie liées à leur spécialité.

L'épreuve de Sciences appliquées à l'alimentation (SAA) comporte deux parties indépendantes :

- la première partie porte sur l'évaluation des ressources (50% des points) comportant :



- un ou des exercice(s) sur l'évaluation des savoirs, noté(s) sur 04 points ;
- un ou des exercice(s) sur l'évaluation des savoir-faire et savoir-être, noté(s) sur 06 points
- la deuxième partie porte sur l'évaluation des compétences (50% des points) indiquant clairement :
 - la situation contextualisée ;
 - trois (03) consignes de travail et les tâches à effectuer ;
 - les critères sur la base desquels on s'appuie pour apprécier la production des candidats.

Les ressources à évaluer portent sur les contenus suivants :

- l'alimentation rationnelle ;
- les journées alimentaires ;
- les propriétés organoleptiques des aliments ;
- l'hygiène de la locomotion ;
- la lutte antimicrobienne en milieu hôtelier ;
- la toxicité des aliments ;
- les régimes alimentaires ;
- le traitement et la conservation des aliments ;
- le contrôle microbiologique des aliments ;
- les endémies : le VIH/sida et la fièvre Ebola ;
- les techniques de traitement des déchets ;
- la pollution de l'eau.

Les compétences à évaluer chez l'apprenant portent sur :

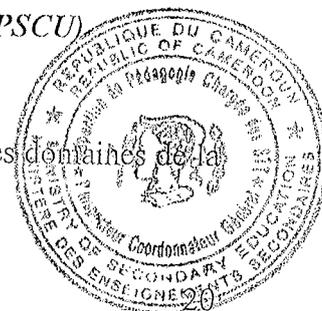
- la composition des menus appropriés ;
- la détection et la mise en valeur de la qualité organoleptique des aliments ;
- la pratique des règles d'hygiène individuelle et collective ;
- la sensibilisation sur les dangers que présentent les toxines alimentaires ;
- la prévention et la lutte contre les maladies nutritionnelles ;
- la prévention et la lutte contre les microbes et parasites alimentaires ;
- la prévention et la lutte contre le VIH/sida et la fièvre hémorragique Ebola ;
- la lutte contre l'envahissement de l'environnement par les déchets alimentaires, ménagers ou domestiques ;
- la lutte contre la pollution de l'eau par les déchets alimentaires, ménagers ou domestiques.

II. ÉPREUVES SPÉCIFIQUES ÉCRITES

1 ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE DE CUISINE (EPSCU)

Durée : 5H Coef : 5

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de la Technologie et des sciences appliquées aux équipements de Cuisine.



Elle comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, compte rendus d'inspections vétérinaire et sanitaire, plans alimentaires, menus, fiches techniques de produits, fiches techniques et schémas d'appareils, plan des locaux, bons de commande et de livraisons...).

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances technologiques relatives aux secteurs de la production culinaire, à l'utilisation des équipements et à la prévention de l'Environnement ;
- l'aptitude à exploiter les renseignements et à organiser le travail en fonction de l'activité ;
- l'aptitude à déterminer les besoins en personnel, matériels, produits et équipement ;
- l'aptitude à calculer un ratio, analyser les ventes, les écarts et proposer des solutions ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et la maîtrise du langage professionnel.

Premier dossier : Technologie de Cuisine, 70 points

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Cuisine. Il comprend deux parties.

1ère partie : notée sur 25 points

Elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- vocabulaire et expressions culinaires ;
- l'art culinaire + la matière d'œuvre ;
- les concepts de production ;
- la gestion du personnel de Cuisine ;
- les éléments nécessaires à une production donnée ;
- l'organisation et production culinaire ;
- la communication et commercialisation en Restauration ;
- l'Animation et gestion d'équipe en Restauration ;
- la gestion des approvisionnements et d'exploitation en Restauration ;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de protection de l'Environnement.
- la démarche qualité en Restauration.

2ème partie : notée sur 45 points



Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

Deuxième dossier : Science des équipements, 30 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liée qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- la connaissance, l'utilisation et l'entretien des équipements ;
- la maîtrise des sources d'énergie utilisées ;
- le matériel et les produits d'entretien;
- la prévention santé et environnementale ;
- l'hygiène du personnel ;
- la connaissance des règles de sécurité.

2- ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE DE RESTAURANT-BAR (EPSRB)

Durée : 5H Coef : 5

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement, à l'aide des savoirs acquis, résoudre les problèmes relatifs au Restaurant, au Bar et à l'utilisation des équipements.

L'épreuve comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Cette épreuve pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, compte rendus d'inspections vétérinaire et sanitaire, fiches techniques de produits, fiches techniques et schémas d'appareils, plan des locaux, bons de commande et de livraison, carte de menu...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances technologiques relatives aux secteurs de la production des boissons et des activités de la salle, à l'utilisation des équipements et à la protection de l'Environnement ;
- l'aptitude à exploiter les renseignements et à organiser le travail en fonction de l'activité ;
- l'aptitude à déterminer les besoins en personnel, matériels, produits et denrées ;
- l'aptitude à calculer un ratio, analyser les ventes, les écarts et proposer des solutions ;
- les capacités d'organisation, d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et la maîtrise du langage professionnel.



Premier dossier : Technologie de Restaurant-Bar, 70 points

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Restaurant-Bar.

1ère partie : notée sur 25 points

Elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- vocabulaires et expressions usuels ;
- l'organisation du travail et l'évaluation des besoins : personnel, locaux, matériels, linge, denrées...
- la connaissance des produits : culture gastronomique, boissons, denrées, accords mets et vins ;
- l'étude des supports de vente, Animation du point de vente ;
- calcul de coûts, ratios, analyse d'écarts, proposition argumentée de solution ;
- l'art de la table ;
- les concepts de Restauration, les formules de Restauration ;
- les produits et les boissons ;
- la gestion du personnel de salle ;
- le matériel, mobilier et linge ;
- la rédaction et la présentation des documents dans le respect de la législation ;
- l'œnologie ;
- la décoration ;
- l'organisation et production en salle ;
- la communication et commercialisation en restauration ;
- la conduite, l'animation, la formation et la gestion d'équipe en salle ;
- la gestion des approvisionnements et d'exploitation en restauration ;
- la supervision et le contrôle des tâches ;
- le respect de la réglementation en matière d'hygiène de sécurité et de l'Environnement.

2ème partie : notée sur 45 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

Deuxième dossier : Science des équipements, 30 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- connaissance, utilisation et entretien des équipements ;



- réception, contrôle, stockage des produits : conservation des produits et matériels ;
- entretien des locaux, utilisation des produits : hygiène-sécurité ;
- secours liés aux dangers de l'environnement du travail ;
- gestion des stocks, des conditions de conservation et équilibrer les menus ;
- maîtrise des sources d'énergie utilisées ;
- le matériel et son entretien ;
- l'hygiène du personnel ;
- la connaissance des règles de sécurité.

3- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE D'HÉBERGEMENT (EPSHE)

Durée : 5H Coef : 5

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de la Technologie de l'Hébergement, de l'organisation générale Hôtelière et des sciences appliquées aux équipements.

Elle comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, comptes rendus, plans, fiches, fiches techniques de produits, fiches techniques et schémas d'appareils, plan des locaux, bons de commande et de livraisons, carte, brochure, main courante...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances technologiques relatives aux secteurs de la réception, du hall, du Room Service, des étages et à l'utilisation des équipements et la protection de l'environnement ;
- l'aptitude à exploiter les renseignements et à organiser le travail en fonction de l'activité ;
- l'aptitude à déterminer les besoins en personnel, matériels, produits et équipement ;
- l'aptitude à calculer un ratio, analyser les ventes, les écarts et proposer des solutions ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique en situation de travail ;
- la comparaison du matériel, des produits et la présentation de leur caractéristiques ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et la maîtrise du langage professionnel.

Premier dossier : Technologic d'Hébergement, 70 points

Ce dossier comprend deux sous dossiers et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Hébergement.

Sous-dossier 1 : Technique d'accueil-réception, 35 points



Ce sous dossier traite les compétences liés au service d'Accueil à la réception de l'arrivée au départ du client. Il comprend deux parties.

1ère partie, 15 points: elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les prérequis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- le vocabulaire et expressions usuelles hôteliers (glossaire d'Hébergement) ;
- les notions professionnelles en termes d'Accueil-réception ;
- l'environnement économique des entreprises hôtelières et des autres structures d'Hébergement ;
- l'Accueil du client ;
- l'organisation des services ;
- l'enregistrement et le contrôle des débits et crédits des clients ;
- la structure et classement des hôtels ;
- la gestion du personnel hôtelier...
- les relations interpersonnelles ;
- le service du hall ;
- le service de l'économat ;
- le service du téléphone ;
- le client ;
- la communication et commercialisation des chambres ;
- la conduite, l'Animation, la formation et gestion d'équipe en Hébergement ;
- la supervision et le contrôle des activités en Hébergement ;
- l'élaboration des procédures en Hébergement ;
- la gestion des approvisionnements et d'exploitation en Restauration l'organisation des tâches;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de l'Environnement.

2^{ème} partie, 20 points : Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

Sous dossier 2 : Technique des Etages, 35 points

Ce sous dossier traite les compétences liés au service d'accueil aux étages, à la buanderie, et à la lingerie de l'arrivé au départ du client. Il comprend deux parties.

1^{ère} partie, 15 points: elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les prérequis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- vocabulaire et expressions usuels utilisés aux étages (glossaire des étages)
- les notions professionnelles en termes d'Hébergement ;



- l'environnement économique des entreprises hôtelières et des autres structures d'Hébergement ;
- l'Accueil du client aux étages ;
- l'organisation des services des étages ;
- l'enregistrement et le contrôle des débits et crédits des clients ;
- la structure et classement des hôtels ;
- le personnel hôtelier...
- les relations interpersonnelles
- le service des étages ;
- le service de l'économat ;
- le service de la buanderie ;
- le service de la lingerie ;
- le service du téléphone ;
- le client ;
- la communication et commercialisation des chambres ;
- la conduite, l'Animation, la formation et gestion d'équipe en Hébergement ;
- la supervision et le contrôle des activités en Hébergement ;
- l'élaboration des procédures en Hébergement ;
- la gestion des approvisionnements et d'exploitation en Restauration l'organisation des tâches;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de la protection de l'Environnement.

2^{ème} partie, 20 points : Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

Deuxième dossier : Science des équipements, 30 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- la connaissance, l'utilisation et l'entretien des équipements ;
- la maîtrise des sources d'énergie utilisées ;
- le service d'entretien ;
- l'entretien des locaux ;
- le matériel et son entretien;
- les produits d'entretien ;
- la prévention, santé environnementale ;
- l'hygiène du personnel.



III- EPREUVE PRATIQUE COMMUNE (CU, RB, HE)

1- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE A LA CUISINE : *Durée: 30mn par candidat*
Coef: 1

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et la traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

2- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE AU RESTAURANT-BAR *Durée: 30mn par candidat* *Coef: 1*

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et la traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

3- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE A L'HEBERGEMENT *Durée: 30mn par candidat* *Coef: 1*

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et la traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

IV- EPREUVES SPECIFIQUES PRATIQUES

1- PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE CUISINE (PPCU)

Durée : 5H Coef: 5

Finalité et objectifs

Comme son nom l'indique, cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat maîtrise les savoir-faire, savoir-être et savoirs associés que constituent le Référentiel de Certification en Cuisine étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités de production culinaire.

Ils se rapportent aux fonctions d'organisation et de production culinaire, d'Animation et de gestion d'équipe, de gestion des approvisionnements en Cuisine, et du respect de la démarche qualité.



Critères d'évaluation

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de production ;
- la nature et la cohérence des tâches ;
- la qualité des documents et leur réalisme professionnel ;
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication ;
- le respect de la réglementation (hygiène, salubrité, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes du Développement Durable en Cuisine, nutrition, diététique) ;
- la maîtrise des techniques professionnelles de base ;
- la conformité des préparations culinaires imposées ;
- la conduite du candidat ;
- le respect de la commande ;
- la qualité des finitions et des présentations ;
- la qualité organoleptique de l'ensemble de sa production ;
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Restauration.

Déroulement et modalités d'organisation

1^{ère} partie, écrite, durée 30 minutes. 4pts :

À partir d'une commande comportant la production d'un menu pour 4couverts (une entrée, un plat chaud, un dessert), d'un bon de commande, d'une fiche technique vierge et de contraintes d'organisation, le candidat doit concevoir la fiche technique des plats, estimer le temps de réalisation des principales étapes dans la production du menu, et les ordonnancer.

2^{ème} partie : production et service, durée 4h30 minutes, y compris les phases de nettoyage, de désinfection et de remise en état des locaux. 16 points :

Cette partie permet au candidat de mettre en œuvre les techniques professionnelles et de réaliser toutes les préparations nécessaires à la commande.

Chaque partie est évaluée par une commission composée d'au moins trois professeurs de techniques culinaires.

NB : cette épreuve passe au même moment que celle du restaurant-Bar. Le menu proposé au candidat doit être en relation avec celui proposé au restaurant. Les menus retenus sont différents par groupe de candidats selon la programmation officielle de passage.

LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure de restauration où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.



Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.

2- PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE RESTAURANT-BAR (PPRB)

Durée : 5H Coef : 5

Finalité et objectifs

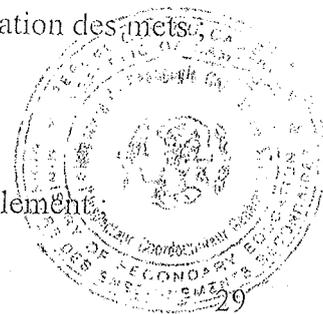
L'épreuve de Pratique Professionnelle de Restaurant-Bar comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions d'Accueil, de suivi et de prise de congé, de vente des prestations, d'information, d'organisation et de service en salle, d'Animation et de gestion d'équipe au Restaurant, de gestion des approvisionnements au Restaurant et au Bar, de la démarche qualité.

Cette épreuve vise à évaluer les compétences professionnelles du candidat ainsi que les compétences et connaissances des domaines de la prévention, de la santé et de l'Environnement mises en œuvre dans les activités professionnelles.

Critères d'évaluation

Ils portent sur :

- la qualité de la mise en place ;
- l'aptitude à répartir les tâches (planigramme) ;
- la maîtrise des techniques d'approvisionnement en matière d'œuvre ;
- la maîtrise des techniques de communications avec les clients et les différents services ;
- l'aptitude à accueillir et à prendre en en charge la clientèle ;
- le respect des consignes lors de la prise de commande ;
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits ;
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client ;
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des mets ;
- le respect des règles de préséance et de savoir-être ;
- la synchronisation du service entre les différentes tables ;
- le respect du temps imparti ;
- la maîtrise des techniques de contrôle de la facturation et du règlement.



- la maîtrise des règles de politesse lors de la prise de congé ;
- la maîtrise des techniques de remise en état des locaux ;
- la maîtrise des procédures d'exécution des tâches ;
- le respect de la réglementation (hygiène, salubrité, sécurité) et des diverses recommandations (Environnement et Développement Durable, nutrition, diététique) ;
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Restauration.

Déroulement et modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux parties successives et permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoir-être et savoirs associés inscrits dans le Référentiel de Certification et étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités d'organisation, de réalisation, de communication et de commercialisation des prestations en salle et au Bar.

Elle se présente comme suit :

Sous épreuve 1, écrite, durée 30 minutes. 4pts :

C'est un ensemble de questionnaire dépendant ou indépendant visant à évaluer les connaissances du candidat sur les contenus des programmes de Seconde, de Première et de Terminale.

Sous épreuve 2: orale, écrite et pratique, durée 4h30 minutes, y compris les phases de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en état des locaux. 16 points :

Cette sous épreuve permet au candidat de mettre en œuvre les techniques professionnelles et de réaliser toutes les prestations demandées. Elle se déroule dans deux ateliers indépendants.

Atelier Bar, 8 points

1^{ère} partie :

- parmi les alcools de base et autres produits mis à sa disposition par le centre d'examen, le candidat indique au jury la boisson qu'il se propose de servir. Il complète et valorise la fiche technique correspondante;
- le candidat sert la boisson pour deux personnes. Il est sollicité oralement sur ses connaissances, notamment du produit de base;
- le candidat assure le service de la boisson aux membres du jury, mène une analyse sensorielle et développe une argumentation commerciale ;

Atelier Restaurant, 8 points

1^{ère} partie :

- à partir du menu tiré au sort et réalisé en cuisine par un candidat de cuisine d'un nombre de tables et de couverts par table affectés au candidat (deux à trois tables pour



un total de six à huit couverts), le candidat renseigne les documents transmis par le centre d'examen relatifs;

- il remplit un planigramme précisant le travail à réaliser avant, pendant et après le service, ainsi qu'une fiche de prévision de matériels et de linge. Les documents ainsi remplis sont transmis au jury pour notation;

2^{ème} partie :

- le candidat est interrogé sur la connaissance des produits figurant dans la composition du menu (saisonnalité, origine, utilisation, coût, labels et certification,...) et sur les accords mets vins. Il valorise ce menu en développant une argumentation commerciale.
- le candidat sélectionne un vin, le présente (appellation, origine, cépage(s), élaboration, vendage, millésime et le taux d'alcool...), effectue une analyse sensorielle du vin sélectionné, propose de faire déguster aux membres du jury ;
- le candidat, assure le service des tables qui lui sont attribuées et participe à la remise en état des locaux.

En situation réelle de service, le candidat accueille ses clients, prend les commandes des boissons et des plats, réalise les apéritifs commandés, assure le service incluant une technique gestuelle de valorisation des mets et le suivi de ses tables, vérifie la facturation, contrôle les encaissements et prend congé de ses clients.

Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins trois professeurs de techniques de Restaurant-Bar par atelier.

NB : cette épreuve passe au même moment que celle de pratique professionnelle de cuisine et le menu proposé au candidat est en relation avec celui proposé en cuisine. Les sujets retenus sont différents par groupe de candidats selon la programmation officielle de passage.

LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure de restauration où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.



3- PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'HEBERGEMENT (PPIHE)

Durée : 3H30mn Coef : 5

Finalité et objectifs

L'épreuve de Pratique Professionnelle d'Hébergement comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions de réservation, d'Accueil-réception, d'information- communication-services à la clientèle, de facturation-caisse, d'étage-lingerie d'Animation et de gestion d'équipe à la réception et au étages, de gestion du matériel et des produits, de contrôle et de la démarche qualité. Cette épreuve vise à évaluer les compétences professionnelles du candidat ainsi que les compétences et connaissances des domaines de la prévention, de la santé et de l'Environnement mises en œuvre dans les activités professionnelles.

Critères d'évaluation

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de travail ;
- la nature et la cohérence des tâches ;
- la qualité des documents et leur réalisme professionnel ;
- la maîtrise des techniques professionnelles de base ;
- la conduite du candidat ;
- le respect des consignes ;
- L'aptitude à répartir les tâches (planigramme) ;
- l'aptitude à s'approvisionner en matière d'œuvre ;
- le respect des règles de présence et de savoir-être ;
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client ;
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits ;
- le respect du temps imparti ;
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication ;
- la maîtrise des techniques de communications avec les clients et les différents services ;
- la maîtrise des techniques d'Accueil et de prise en charge de la clientèle ;
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des prestations ;
- le service du petit déjeuner aux étages (Room Service) ;
- la prise en charge de la clientèle ;
- le suivi de la clientèle ;
- l'aptitude à enregistrer, à contrôler, à facturer, à encaisser et à régler un service ;
- le respect des consignes de prise de congé ;
- la qualité de remise en état des locaux ;
- le respect de la réglementation (hygiène, salubrité, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes du Développement Durable en Cuisine, nutrition, diététique) ;



- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Hébergement.

L'évaluation est réalisée par le professeur ou le formateur de spécialité.

Modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux sous épreuves se déroulant dans deux ateliers distinctes. Elle permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoir-être et savoirs associés inscrits dans le Référentiel de Certification et étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités d'Accueil en face à face, d'Accueil téléphonique, la gestion de la fonction d'Accueil, la vente des prestations associées à l'Accueil, les activités administratives connexes à l'Accueil, la gestion des étages.

Elle se présente comme suit :

Atelier 1

Sous épreuve 1 : Accueil-réception et Communication Professionnelle (ACP), écrite et orale, 1H30mn par candidat. Coef 3, 20points

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs pratiques du candidat à analyser une situation professionnelle, maîtriser les outils et techniques à mettre en œuvre pour résoudre un problème ou répondre à des questions relatives à cette situation.

Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions de la réception. Chaque situation problème comprend cinq (05) aspects ou questions indépendantes.

Atelier 2

Sous épreuve 2: Ecrite et pratique, Travaux Pratiques des Etages (TPE), y compris les phases de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en état des locaux. 2H par candidat. Coef 2, 20points

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs faire du candidat à maîtriser les techniques relatives à l'organisation, la supervision et le contrôle du travail au Etages, à développer ses capacités relationnelles dans le cadre de la conduite et à l'Animation de l'équipe et dans les contacts avec les clients et les fournisseurs.

Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions des Etages. Chaque situation problème comprend cinq (05) questions indépendantes.

Déroulement de l'épreuve

Sur la base d'un double tir au sort et en fonction des équipements disponibles, un candidat d'un groupe de cinq (05) membres choisit une situation-problème et ensuite chaque candidat du groupe choisit un aspect ou une question de cette situation problème. Ils remplissent



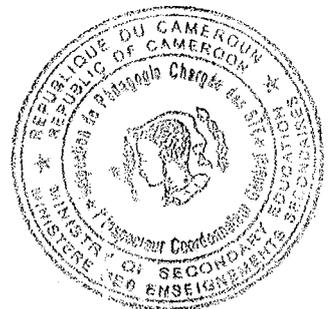
individuellement la fiche technique en fonction des consignes données, puis exécute la tâche en fonction du numéro tiré (1 à 5).

Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins trois professeurs de Techniques d'Hébergement par sous épreuve.

LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure d'Hébergement où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.



(TOURISME)



BACCALAUREAT STT / TOURISME (AV, AAT)

COMPTABILITE

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise touristique ;
- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise touristique ;
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise touristique ;
- analyser les états financiers annuels d'une entreprise touristique.

2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

3. Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise touristique.

Elle comporte deux parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- l'élaboration et l'interprétation des états financiers annuels d'une entreprise touristique : 50%
- l'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise touristique ou La prévision et gestion budgétaire dans une entreprise touristique : 50%



A) NATURE-DURÉE-COEFFICIENT

1- BREVET DE TECHNICIEN EN TOURISME

OPTION : ACCUEIL ET ANIMATION TOURISTIQUE (AAT)

NATURE DES EPREUVES	COEFF	DURÉE
I. Épreuves d'Enseignement Général		
Français /English Language	3	4H
Philosophie	2	3H
Anglais / French	3	2H
Allemand / Espagnol / Chinois	2	2H
Histoire de l'Art et des Civilisations ou Géographie du Tourisme	2	2H
Éducation à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
TOTAL 1	14	15H
II. Épreuves professionnelles écrites		
Économie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques appliquées	1	1H
Législation et organisation générale du Tourisme	2	1H30
Marketing Touristique	2	2H
Comptabilité Touristique	2	2H
Sécurité et Santé au Travail	1	1H
Epreuve Professionnelle de Synthèse d'Accueil et d'Animation Touristiques (EPSAAT)	5	5H
TOTAL 2	14	14H
III. Épreuves professionnelles pratiques		
Gestion sur Ordinateur Appliquée à l'Accueil et à l'Animation Touristiques (GOAAT)	1	30mn
Pratique Professionnelle d'Accueil et d'Animation Touristiques (PPAAT) (1)		
- Conception d'un programme d'Accueil et d'Animation Touristique	3	3H
- Présentation du programme d'Accueil et d'Animation Touristique	2	30mn/ candidat
NB : le traitement des deux sous-épreuves est obligatoire pour chaque candidat		
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	-
TOTAL 3	7	4H
IV. Épreuve complémentaire		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
TOTAL 4	2	2H
TOTAL GENERAL	37	35H

(1) Cette épreuve comprend 2 dossiers :

1^{er} dossier : concevoir un programme d'Accueil et d'Animation (coef 3) 3Hmn

2^{ème} dossier : Application d'un programme d'Accueil et d'Animation (coef 2) 30mn par candidat

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines.



2- BREVET DE TECHNICIEN EN TOURISME

OPTION : AGENCE DE VOYAGES (AV)

NATURE DES ÉPREUVES	COEFF.	DUREE
I. Épreuves d'Enseignement Général		
Français/English Language	3	4H
Philosophie	2	3H
Anglais/French	3	2H
Allemand /Espagnol/Chinois	2	2H
Histoire de l'Art et des Civilisations ou Géographie du Tourisme	2	2H
Éducation à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
TOTAL 1	14	15H
II. Épreuves professionnelles écrites		
Économie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques appliquées	1	1H
Législation et organisation générale du Tourisme	2	1H30
Marketing Touristique	2	2H
Comptabilité Touristique	2	2 H
Sécurité et Santé au Travail	1	1 H
Epreuve Professionnelle de Synthèse d'Agence de Voyages (EPSAV)	5	5H
TOTAL 2	14	14H
III. Épreuves professionnelles pratiques		
Gestion sur Ordinateur Appliquée aux Agences de Voyages (GOAAV)	1	30mn
Pratique Professionnelle d'Agence de Voyage (PPAV) (1) - Conception d'un package - Application de logiciels	3 2	3H 1H par candidat
NB : le traitement des deux sous-épreuves est obligatoire pour chaque candidat		
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	-
TOTAL 3	7	4H30 mn
IV. Épreuve complémentaire		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
TOTAL 4	2	2H
TOTAL GENERAL	37	35H30mn

(1) Cette épreuve comprend 2 dossiers :

1^{er} dossier : package : concevoir un voyage (coef 3) 3 H

2^{ème} dossier : Application de logiciels : utilisation d'un ou de deux logiciels au programme (coef 2) 1H par candidat

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines.



B) DÉFINITION DES ÉPREUVES

I. ÉPREUVES COMMUNES AUX AV ET AAT:

1. PREMIÈRE LANGUE (FRANÇAIS OU ENGLISH) :

Durée: 4 H Coeff. 3((AV, AAT)

1-1- FRANÇAIS (LVI)

L'épreuve de français dans les filières Hôtellerie et Tourisme comporte trois types de sujets au choix du candidat. L'initiation à ces trois exercices se fait dès la classe de seconde.

Le sujet de type 1 : Résumé de texte et langue

Le sujet de type 1 (résumé de texte et langue) comporte trois parties liées que le candidat traitera intégralement, à savoir : le résumé, la discussion et la langue.

Il se fonde sur un extrait de texte de 400 à 500 mots portant sur les grands problèmes d'actualité : culture, racisme, guerre, environnement, crises et mutations du monde, presse et media, problèmes économiques, sciences et technologies, etc.

1. Le résumé de texte / 5 points

Le résumé de texte constitue la première partie du sujet de type 1. Il vise l'évaluation de la capacité du candidat à réduire un texte qui lui est proposé. Il s'agit pour lui de restituer en peu de mots l'essentiel du message du texte d'origine.

La consigne du résumé définit de manière chiffrée le nombre de mots exact attendus, calculé sur la base du quart de la portion de texte à réduire, avec une marge en plus ou en moins de 10 %, également définie de manière chiffrée. Le candidat indique à la fin de sa production le nombre exact de mots employés.

Le barème de correction du résumé de texte se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Compréhension du texte / 1.5 point ;
- ✓ Maîtrise de la technique du résumé/ 2 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 1.5 point

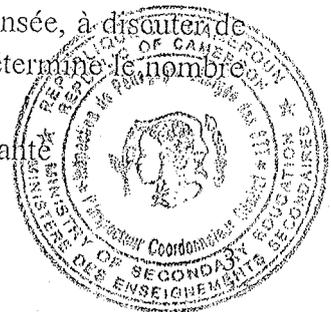
2. La discussion / 5 points

Elle constitue la deuxième étape du travail à faire sur le sujet de type 1. Elle consiste, pour le candidat, à produire une brève argumentation sur une question soulevée par le texte en se fondant à la fois sur son expérience et ses lectures personnelles.

La performance attendue du candidat est sa capacité à organiser sa pensée, à discuter de manière objective en confrontant des points de vue différents. L'évaluateur détermine le nombre de lignes ou de pages de la production.

Le barème de correction de la discussion se présente de la manière suivante

- ✓ Aptitude à comprendre et à confronter les points de vue/ 2.5 points ;



- ✓ Correction de l'expression/ 2.5 points

3 La langue / 8 points

La langue est la troisième étape du sujet de type 1. Elle vise l'évaluation de la connaissance, de la maîtrise et de l'exploitation des notions de langue dans la réception ou dans la production des textes. Aussi privilégie-t-elle les opérations de repérage, d'analyse et d'interprétation. Les questions théoriques sont proscrites.

Le sujet de langue a pour support le texte proposé. L'examineur pose au plus deux questions sur chacune des quatre rubriques suivantes :

- a) Communication / 2 points;
- b) Morphosyntaxe / 2 points ;
- c) Sémantique / 2 points ;
- d) Rhétorique/ 2 points.

4 Présentation / 2 points

L'évaluation de la présentation porte sur les éléments suivants :

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie ;
- ✓ Respect de règles de ponctuation.

Sujet de type 2 : Commentaire composé

Le commentaire composé est un exercice littéraire portant sur un texte extrait d'une œuvre inscrite sur la liste officielle des manuels. Ce texte peut être précédé d'un chapeau qui donne des informations strictement nécessaires à sa compréhension. Sa longueur doit être comprise entre vingt (20) et trente (30) lignes.

Le texte de commentaire composé est obligatoirement suivi d'une consigne susceptible de faciliter la compréhension du texte au candidat. Cette consigne, qui ne saurait être contraignante, propose quelques orientations sur les idées (fond), ainsi que des outils de langue (forme) lui facilitant l'entrée dans le texte.

Le commentaire composé vise la capacité du candidat à analyser un texte lu en s'appuyant sur des idées développées (fond) et sur les procédés d'écriture (forme) utilisés.

Le barème de correction du sujet de commentaire composé se présente ainsi qu'il suit :

A. Compréhension du sujet : 6 points

- ✓ Mise en évidence de deux(2) ou trois(3) centres d'intérêt ou idées forces ;
- ✓ Mise en évidence des faits de langue en relation avec les idées forces ;

B. Organisation de la réflexion / 6 points

- ✓ Respect de la structure de l'exercice;
- ✓ Cohérence des idées dans la démonstration ;



- ✓ Précision dans le repérage, l'analyse et l'interprétation des faits de style ;

C. Qualité de l'expression / 6 points

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

D. Présentation de la copie / 2 points

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

Sujet de type 3 : Dissertation Littéraire ou Culture Générale

Le sujet de type 3 peut être un sujet de dissertation littéraire ou un sujet de culture générale.

1. Dissertation Littéraire :

Elle repose sur un problème littéraire qui invite le candidat à réfléchir et à s'exprimer sur les œuvres étudiées et/ou lues à partir d'une citation d'un auteur, d'un penseur.

Cette citation ou ce point de vue est suivi d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à mener. Le libellé est donc explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. Il guide clairement le candidat en fonction de la direction à donner à la réflexion. Les formules de type « Commentez et discutez » pour un développement critique ou « Illustrez » pour une démarche analytique sont par exemple utilisées.

2. Dissertation de culture générale :

Le sujet de type 3 (Culture Générale) est une dissertation qui repose sur divers problèmes liés au monde et à son évolution (économie, art, science, technologie, travail, etc.). Ce sujet vise à apprécier l'aptitude du candidat à mener une lecture personnelle et une réflexion pertinente.

Le sujet se présente généralement sous la forme d'une citation, d'un point de vue emprunté à un écrivain, à un homme politique ou à toute autre personne considérée comme une référence dans un domaine de connaissance donné. Cette citation ou ce point de vue doit être obligatoirement suivi d'une consigne de travail donnant une orientation générale de la réflexion à développer.

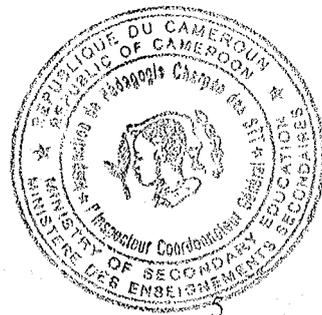
Comme en dissertation littéraire, le libellé en dissertation de culture générale est explicitement formulé afin d'éviter toute confusion.

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 3 (Dissertation littéraire et Dissertation de culture générale) sont identiques, c'est -- à -- dire :

A. Compréhension du sujet / 6 points

- ✓ Définition de la problématique ;
- ✓ Respect de la consigne.

B. Organisation de la réflexion / 6 points



- ✓ Respect de la structure de l'exercice;
- ✓ Cohérence entre les idées, les arguments et les exemples ;
- ✓ Respect des transitions ;
- ✓ Conformité entre les idées et la problématique.

C. Qualité de l'expression / 6 points

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

D. Présentation de la copie / 2 points

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

Le barème général de notation des trois types de sujets est obligatoirement reproduit au bas de chaque sujet de l'épreuve de français au Brevet de technicien.

1-2 ENGLISH LANGUAGE (LV1)

Aim: The aim of the examination is to assess the candidate's knowledge of, and ability to understand and use language resources appropriately by integrating them in given situations.

Objectives:

The examination will assess the candidate's ability to Understand , select, order and organise grammar, vocabulary and functional expressions in context;

Listen and respond appropriately to various oral texts;

Read, extract facts and infer meanings and the use of words and expressions in context;

Evaluate information in written text s and select what is relevant for specific purposes;

Write essays and other functional texts on various global topics, as well as those related to their specialty .

The examination will constitute **THREE SECTIONS**

Section One: Grammar And Vocabulary (10 Marks)

This section will test the candidate's mastery of grammar, vocabulary and functional expressions used in different formal and informal situations. It will consist of a dialogue to complete and two cloze passages of about ten lines each, requiring candidates to fill in the appropriate expression, vocabulary or grammar item.

Section Two : Reading Comprehension (10 marks)



This section will test the candidate's ability to read and extract relevant information from specialised as well as general texts for various purposes. It will consist of one or more texts making up at least 1 1/2 A4 pages requiring candidates to answer factual and inferential questions and perform a task drawn from information in the text ... e.g. summarise the text / propose solutions to a problem, transcribe information from text to diagram, plan a menu, write an itinerary, a programme for an event, synthesise information from two texts, etc.

Section Three: Essay And Functional Writing (20 marks)

This section will assess the candidate's ability to

- write descriptive, expository, argumentative or narrative essays in which they assume different roles and demonstrate a sense of purpose, audience and direction, and
- to write administrative correspondence and other functional texts related to their specialty e.g. advertisements, letter of complaint, letter of recommendation, report, minutes of a meeting.

The candidate shall choose one out of three topics. The task will be assessed and graded using the following criteria: content and organisation (6mks), expression (5marks), accuracy (4marks) and creativity and originality (5marks).

Mark Allocation

SECTION	PART	No of questions set	No of questions to be answered	Marks
1	Open-ended Dialogue	5	All	5
	Cloze passages	10	All	5
2	Comprehension Questions	5	All	5
	Task	1	1	5
3	Essay/functional writing	3	1	20

2-PHILOSOPHIE

Durée : 3 H Coeff. : 2 (AV, AAT)

- L'épreuve comporte trois sujets de deux types différents :

Les deux premiers sujets dits de type 1 sont des sujets de dissertation se présentant, l'un sous la forme d'une question et l'autre sous la forme d'une citation dont le candidat est convié à examiner le sens, les limites et la valeur à partir d'une consigne de travail.

Le troisième sujet dénommé de type 2 est un exercice sur texte assorti d'un essai personnel. Les trois sujets doivent couvrir les trois parties du programme.

a) Sujets de type 1 :

Ils comportent nt chacun deux parties ; une première partie où le candidat doit répondre à trois questions se rapportant au programme et un sujet de dissertation.

Première partie :



Les trois questions ici posées visent à vérifier la bonne appropriation des ressources par le candidat et seront évaluées d'après la forme et la notation suivantes :

- une première question portant sur la définition de deux concepts philosophiques en rapport avec les notions du programme. (2pts)
- une deuxième question invitant le candidat à expliquer une citation (2pts)
- une troisième question s'intéressant à une problématique relative à une notion du programme, et donnant la possibilité au candidat de démontrer sa capacité à en saisir les enjeux existentiels. (2pts)

Total 1 : 6pts

Deuxième partie :

Elle portera sur un sujet de dissertation à élaborer d'après les exigences de la méthodologie en vigueur. Il s'agira précisément de tester la capacité du candidat à conduire une réflexion cohérente, rigoureuse et adossée à la fois à une bonne culture philosophique et à une parfaite maîtrise des problèmes inhérents à l'actualité en général et à son environnement socioculturel en particulier. Cet exercice sera évalué ainsi qu'il suit :

- Présentation : 1pt
- introduction : 2pts
 - examen du Problème : 5pts
 - rédaction : 2pts
 - utilisation des auteurs : 2pts
- conclusion : 2pts

b) Sujets de type 2

Il s'agit d'un exercice sur texte visant à faire comprendre la pensée d'un auteur, puis à l'apprécier sous la forme d'un essai personnel conçu et exécuté dans l'esprit de la dissertation philosophique. A cet effet, un questionnaire de quatre questions est proposé au candidat au bas du texte, d'après le modèle ci-après :

- **Première question** : détermination de la thèse de l'auteur et de la structure logique du texte. (3pts)
- **Deuxième question** : explication de deux concepts ou expressions tirés du texte.(2pts)
- **Troisième question** : Point de vue ou avis commenté à donner en rapport avec un aspect particulier du texte ou un point de vue soutenu par l'auteur. (3pts)

Total 1 : 08 points

- **Quatrième question** : Essai personnel noté d'après les critères ci- après :

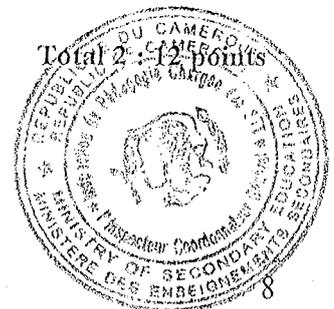
- Présentation : 1 pt
- Introduction : 2pts
- Examens du problème : 5pts
- Rédaction : 1pts
- Utilisation des Auteurs : 2pts

Conclusion : 1pts

Total 1 + Total 2 = 20pts

3-DEUXIÈME LANGUE (ANGLAIS OU FRANÇAIS) :

Durée : 2 H Coeff. : 3 (AV, AAT)



3-1 ANGLAIS (LV2)

Objectifs of the question paper.

The Anglais paper in “Brevet de Technicien” (Hôtellerie and Tourisme) examination seeks verify candidates’ ability to assimilate the different language skills and sub skills treated in school throughout the teaching and learning process. The candidates should be able to:

- Communicate fluently and intelligible using the second official language (English),
- Read related texts and show proof of understanding,
- Use grammatical items appropriately by writing without errors etc.

Structure Of Paper.

The paper is structured into 4 sections namely: Grammar, vocabulary, reading Comprehension and Essay writing

Section a: Grammar (10)

The section has ten (10) questions in two different exercises (I,II) from which single words or phrases have been omitted and are given for candidates to complete ,using words or phrases chosen from a given list (sentence completion), completion of dialogue, multiple choice exercise, matching exercise etc. Each question is worth 01 mark and the exercise out of five marks (5mks)

Section B: Vocabulary (10marks)

Exercises such as word formation, antonyms and other specific vocabulary (terms) of trades and occupation areas will be tested.

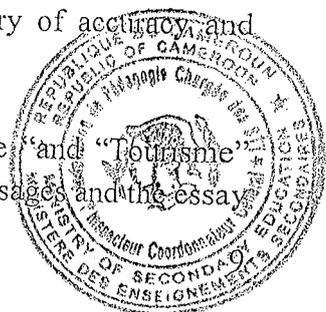
Section C: Reading Comprehension (10 marks)

- Candidates are expected to read, exploit texts and answer questions based on a passage. The text will be prose-type text dealing with the following real life situations: The family, the society, the economy, employment, wellbeing, tourisms’, citizenship, media and communication etc.
- Candidates read the text and answer questions of the type: open, multiple choice, synthesis type questions e.g. suggest a title for passage etc. The length is between 750 -900words. The questions will test candidates’ ability to extract facts, infer meaning, evaluate, analyze and make a synthesis of information in the text.

Section D: Essay Writing (10 marks)

Three (3) topics are proposed and candidates are expected to choose and write an essay of about 220-250 words on only ONE of the topics .Candidates are expected to show among other things proof of originality, organization, creativity, coherence and a good mastery of accuracy and expression.

NB: The difference between the ANGLAIS question papers in “Hôtellerie” and “Tourisme” examinations is the level of the vocabulary exercises, the comprehension passages and the essay





topics. The question will be set for each specialty or trade and the candidate is expected to show proof of the proper use of vocabulary related to that trade.

3-2 -FRANÇAIS (FRENCH LV2)

L'épreuve de français comme langue vivante 2 (French LV2) comporte trois (3) parties.

Première Partie : Connaissance, et maniement de la langue (ou bien vocabulaire et grammaire)

Elle porte sur 5 à 10 questions. Les questions visent la maîtrise de différents éléments linguistiques par le candidat : vocabulaire, syntaxe, orthographe, conjugaison. Les questions sont présentées sous formes diverses :

- Exercices à trous (lacunaires),
- Questions à choix multiples,
- Identification des termes,
- Mise en forme,
- Bonne conjugaison.

Notation : 5 points

Deuxième partie : Compréhension du texte

Elle vise à évaluer le degré de compréhension écrite (compréhension des faits, des détails significatifs et des modes d'expression).

Un texte littéraire ou non en français contemporain simple, d'une longueur de 300 à 350 mots de réflexion adaptés à la spécialité c'est-à-dire sur des thèmes d'activités techniques, est proposé aux candidats.

Ce texte est suivi de 5 à 8 questions.

Ces questions portent sur le sens, la forme ou sur le rapport entre le fond et la forme. Il faut éviter les questions qui n'ont aucun rapport avec le texte. Exemple : le fait de civilisation.

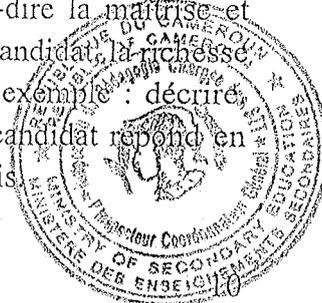
Notation : 8 à 10 points

Troisième partie : Essai

Cet exercice vise à évaluer l'expression écrite des candidats c'est-à-dire la maîtrise et connaissance de la langue, mesurer le degré de puissance de l'imagination du candidat, la richesse de la pensée, ainsi que son expression. Le libellé du sujet doit être précis, exemple : décrire, raconter, faire parler deux personnes, rapporter, écrire une lettre, etc.... Le candidat répond en écrivant un ou deux paragraphes pour répondre à une question posée en français.

Notation :

5 points



Présentation générale : 2 points

4-LANGUES VIVANTE (ALLEMAND, ESPAGNOL ou CHINOIS)
Durée : 2 H Coeff. : 2 (AV, AAT)

4-1-ALLEMAND

Objectif de l'épreuve

L'épreuve d'allemand au brevet de technicien vise à vérifier la capacité de l'élève après trois années d'apprentissage à :

- Lire et comprendre un texte en allemand ;
- Traduire un court passage de la langue de départ vers la langue cible et de la langue cible vers la langue de départ ;
- Produire un texte court et cohérent.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve comporte quatre parties :

a) Un texte suivi de questions :

Il doit être authentique, simplifié, avoir une longueur comprise entre 10 et 15 lignes pour la spécificité « Hôtellerie » et entre 15 et 20 lignes pour la spécialité « Tourisme », porter sur un thème actuel connu des élèves et intéressant pour eux.

Les questions proposées seront du type : QCM, « vrai »/« faux », « recherche de la phrase équivalente dans le texte » ou un exercice de remembrement.

Barème : 6 points.

b) Des exercices de vocabulaire :

Ils portent sur la formation des mots, les antonymes, les synonymes, la recherche des mots intrus dans une liste.

Barème : 4 points.

c) La traduction :

Elle comporte deux exercices : le thème et la version.

En thème, Un texte en français de deux courtes phrases maximum que l'élève doit traduire en allemand.

Pour la version, l'élève doit traduire deux phrases de l'allemand vers le français. Barème : 2 points pour chaque exercice

d) L'expression écrite :

Deux sujets au choix guidés, dont l'un porte sur le texte et l'autre sur le programme, sont proposés à l'élève qui doit rédiger un texte cohérent de 10 à 12 lignes sur le sujet choisi. Barème : points.

NB : la différence entre les épreuves d'Hôtellerie et de Tourisme se situe au niveau des thématiques et de la constance des exercices proposés. Cette différence s'observe conséquemment dans la durée et les coefficients desdites épreuves.

4-2 -ESPAGNOL

L'épreuve d'espagnol de Brevet de Technicien vise à évaluer l'aptitude du candidat à



- comprendre un texte simple en langue espagnole portant sur la culture, la restauration, le logement, le tourisme, etc. ;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux.

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 15 à 25 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte visant à évaluer l'expression personnelle des candidats.

b) un exercice portant sur la culture générale: trois questions de 02 points chacune dont la première sur la spécialité, la seconde sur le Cameroun et la troisième sur le patrimoine mondial ;

c) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc.

4-3 -CHINOIS

Objectif de l'épreuve

L'épreuve de chinois de Brevet de Technicien vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en chinois simplifié portant sur la culture générale ou sur un aspect des sciences économiques et sociale etc. ;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve comporte trois parties :

a. un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 15 à 25 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte visant à évaluer l'expression personnelle des candidats. **Barème 07 points**

b. des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc. **Barème 07 points**

c. une rédaction recréant des situations réelles des activités professionnelles de la spécialité. **Barème 06 points**

5-HISTOIRE (OU) GEOGRAPHIE : *Durée : 2H, Coeff. 2 (AV, AAT)*

5-1--HISTOIRE



Un tir au sort déterminera quinze (15) jours avant la date de l'examen, l'épreuve qui sera soumise aux candidats. La durée et le coefficient de l'épreuve sont fixés comme suit :

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

1^{ère} partie : vérification des ressources (05,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

-Vérification des savoirs :

- Deux questions de cours

(0,75pt x 2 = 1,5pt)

-Vérification des savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques :

- Une (01) question permettant de situer un événement /un phénomène dans le temps (2 pts x 1 = 2pts)

- Une (01) question qui amènera le candidat à localiser sur une carte, à identifier, légènder, comparer (schéma, tableau, carte ...), faire correspondre, reproduire, construire, dessiner, décrire, schématiser, classer ...

(2pts x 1 = 2pts)

2^e partie : vérification de l'agir compétent (13,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte:

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente la production ;
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes au maximum), photocopies, caricatures, Cartes, diagrammes, séries statistiques...
- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et notées chacune sur 4,5pts.

La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante : - Propreté de la copie : 0,5pt ;

-Lisibilité de l'écriture : 0,25pt ;

-Aération de la copie : 0,25pt.

5-2 – GEOGRAPHIE DU TOURISME

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

1^{ère} partie : vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs et les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties:

- Deux questions de cours (1pt x 2 = 2pts)



- Un TP : deux questions qui amèneront le candidat à identifier, situer, localiser, légender, comparer, schématiser, reproduire, construire, dessiner, classer, faire correspondre, cartographier ... (3,5 pts)

Deuxième partie : Vérification de l'agir compétent (13,5 pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, savoir-faire et savoir être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente sa production.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de références de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes maximum), photocopies, caricatures, cartes, diagrammes, séries statistiques ...
- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et noter chacune sur 4,5 pts.

La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante : - Propreté de la copie : 0,5pt
 - Lisibilité de l'écriture : 0,25pt
 - Aération de la copie : 0,25pt

6- EDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA MORALE :

Durée : 2 H Coeff. : 2 (AV, AAT)

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

I-vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Elle se subdivise en deux (03) sous-parties :

1) La vérification des savoirs :

Deux (02) définitions de mots ou expressions (1pt x 2 = 2pts)

Une (01) question de cours (1pt x 1 = 1pt)

2) la vérification du savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques :
 une (01) question qui amènera l'élève à identifier, comparer, compléter (schéma, tableau, carte ...)
 Faire correspondre, reproduire, décrire, classer ... (1pt x 1 = 1pt)

3) la vérification des savoir-être : (0,75 x 2 = 1,5pt)

L'enseignant peut, soit :

- proposer une liste de savoir-être et l'apprenant choisit ceux qui sont justes,



- convoquer les valeurs et les attitudes qui sous-tendent les actions que l'élève peut poser.

II- Vérification de la compétence /agir compétence (4,5 pts 3 =13,5pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité de l'apprenant à mobiliser efficacement les savoir, les savoir-faire et les savoir-être (ressources préalablement acquises) pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte:

- un énoncé à travers lequel il est proposé à l'apprenant une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement et un but qui oriente la production de l'apprenant.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 5 à 10 lignes au maximum) ; cartes ; représentations graphiques ... , avec des informations sur lesquelles l'apprenant s'appuie pour résoudre la situation.
- Une consigne meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes correspondant à trois (03) tâches qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent, et notées chacune sur 4,5 pts.

La présentation (01 point) :

- Ecriture Lisibilité : 0,25pt
- Aération de la copie : 0,25pt
- Propreté :

7-ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Durée : 1 H 30 Coeff. : 1 (AV, AAT)

L'épreuve d'Economie d'Entreprise au Brevet de Technicien vise à évaluer les connaissances des candidats sur des thèmes au programme. Elle se présente de la manière suivante :

- soit une série de questions couvrant au moins 80 % du programme officiel.

L'affectation des points tient compte de la difficulté des questions posées et du temps nécessaire à l'élaboration de chaque réponse.

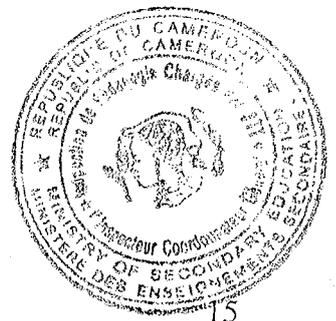
- soit deux parties obligatoires : la première partie porte sur les enseignements théoriques, tandis que la deuxième partie est une exploitation de texte ou un exercice pratique conforme au programme en vigueur.

La répartition des notes entre ces deux parties sera la suivante :

- première partie de 8 à 10 points sur 20
- deuxième partie de 10 à 12 points sur 20

8-MATHEMATIQUES APPLIQUEES :

Durée : 1H, Coeff. : 1 (AAT ET AV)



L'épreuve de Mathématiques Appliquées au Brevet de Technicien vise à vérifier que le candidat est capable de :

- appliquer les calculs commerciaux et financiers aux problèmes de gestion à court terme des entreprises ;
- utiliser les moyens statistiques pour comprendre et interpréter certaines données de l'entreprise ainsi que les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Le sujet proposé aux candidats comporte deux exercices indépendants :

- une première sur les statistiques (40% des points) ;
- une deuxième partie sur les Mathématiques financières (60% des points).

9 LEGISLATION ET ORGANISATION GENERALE DU TOURISME

Durée : 1H30 Coeff. : 2 (AAT et AV)

L'épreuve de Législation et organisation générale du tourisme est écrite. Elle porte sur les contenus des programmes des classes de première et de seconde éventuellement.

Le programme de la classe de seconde a un poids maximum de 25% dans la notation, tandis que celui de la classe de première a un poids minimum de 75% et maximum de 100% dans la notation. L'épreuve de Législation et organisation générale du tourisme peut comporter une ou deux parties distinctes.

Lorsque l'épreuve comporte une partie, il peut s'agir :

- Soit des questions de cours indépendantes qui portent sur toutes les parties du programme de la classe de première ou qui s'organisent autour de 75% du programme de la classe de première et 25% sur le programme de la classe de seconde ;
- Soit d'un ou de plusieurs cas pratique(s), d'un ou de plusieurs article (s) de presse ou d'une exploitation de texte accompagnés d'un questionnaire portant sur plusieurs des thèmes abordés dans le programme des classes de première et de seconde éventuellement.

Lorsque l'épreuve comporte deux parties :

- Une première partie porte sur des questions théoriques (Partie théorique) ;
- Une deuxième partie porte sur une analyse d'un ou de plusieurs documents (cas pratique, article de presse, etc...), le questionnaire devant permettre au candidat de mettre en œuvre les compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse (Partie pratique).

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et de construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire à :

- Utiliser un vocabulaire juridique spécifique ;
- Analyser et qualifier juridiquement une situation-problème ;
- Identifier et indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- Identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- Justifier des choix et développer une argumentation.



10 - MARKETING TOURISTIQUE

Durée : 2 H Coeff : 2 (AV, AAT)

L'épreuve de marketing au Baccalauréat professionnel est une épreuve écrite. Elle permet d'apprécier la maîtrise des notions essentielles en marketing.

Un accent particulier est mis sur l'évaluation des aptitudes du candidat à :

- Exercer efficacement les aspects commerciaux de la profession, par la réalisation correcte des tâches réelles ou simulées ;
- Exploiter des documents et autres données du milieu professionnel ;
- Analyser les ventes ;
- Mettre en place des politiques commerciales.

Cette épreuve comporte deux parties:

une partie théorique valant 40% des points ;

une partie pratique valant 60 %

11- COMPTABILITE TOURISTIQUE

Durée : 2H Coeff. : 2(AV, AAT)

Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise touristique ;
- utiliser différentes méthodes dans l'analyse de la gestion de l'entreprise touristique ;
- proposer une ou des solutions simples à des problèmes de gestion rencontrés par les responsables de l'entreprise touristique ;
- analyser les états financiers annuels d'une entreprise touristique.

Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques d'analyse des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- Qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

Modalités d'évaluation



L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait aux états financiers annuels, à l'analyse des charges et la gestion budgétaire dans une entreprise touristique.

Elle comporte deux parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- l'élaboration et l'interprétation des états financiers annuels d'une entreprise touristique : 50%
- L'analyse des charges et l'aide à la décision dans une entreprise touristique ou La prévision et gestion budgétaire dans une entreprise touristique : 50%

12 -SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL *Durée : 1H Coeff :1(AV, AAT)*

L'épreuve de Sécurité et Santé au Travail est une épreuve écrite. Elle vise à évaluer la capacité du candidat à :

- restituer les connaissances acquises et l'aptitude au raisonnement scientifiques ;
- mobiliser et utiliser les connaissances acquises pour résoudre des situations de vie liées à leur spécialité.

L'épreuve de Sécurité et Santé au travail comporte deux parties indépendantes :

- la première partie porte sur l'évaluation des ressources (50% des points) comportant :
 - un ou des exercice(s) sur l'évaluation des savoirs notés (s) sur 04 points ;
 - un ou des exercice(s) sur l'évaluation des savoir-faire et savoir-être noté(s) sur 06 points.
- la deuxième partie porte sur l'évaluation des compétences (50% des points) indiquant clairement :
 - la situation contextualisée ;
 - trois (03) consignes de travail et les tâches à effectuer ;
 - les critères sur la base desquels on s'appuie pour apprécier la production des candidats.

Les ressources à évaluer portent sur les contenus suivants :

- les premiers secours face à certaines atteintes respiratoires, circulatoires, de la peau et du squelette ;
- l'éducation à l'hygiène alimentaire ;
- les épidémies et maladies virales ;
- les catastrophes (réhabilitation des victimes et rétablissement des liens familiaux).

Les compétences à évaluer chez le candidat portent sur :

- la pratique des premiers secours ;
- la sensibilisation sur la lutte contre la malnutrition des enfants ;
- l'information et l'éducation dans le cadre de la lutte contre les épidémies et les maladies virales ;
- la réhabilitation des sinistrés et le rétablissement des liens familiaux chez

II - EPREUVES SPECIFIQUES ECRITES



II - EPREUVES SPECIFIQUES ECRITES

1-EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION TOURISTIQUES (EPSAAT) *Durée : 5H Coef : 5*

Objectifs finalité de l'épreuve

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement, à l'aide des savoirs acquis, résoudre les problèmes relatifs aux Techniques d'Accueil et d'Animation Touristiques tout en respectant les principes du Développement Durable.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, cartes routières, guides touristiques, plan des localités, fiches...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

Les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances techniques relatives aux fonctions de l'Accueil et de l'Animation Touristiques, et aux notions de Développement Durable

La capacité d'exploiter les renseignements et à organiser le travail en fonction de l'activité ;

Les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;

La clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Modalité d'évaluation

Cette épreuve comporte deux dossiers et permet d'évaluer les savoirs et savoirs associés que constitue le référentiel de certification en Accueil et Animation Touristiques.

Premier dossier : Techniques d'Accueil et d'Animation Touristiques, 70 points

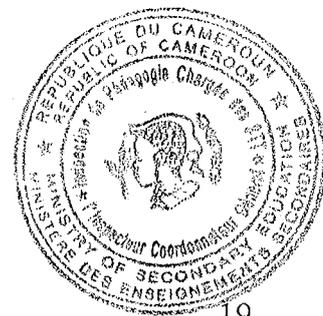
Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Accueil et Animation Touristiques. Il comprend deux parties.

1^{ère} partie : prés-requis et compréhension du programme notée sur 25 points

Elle est constituée d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les prés requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

Vocabulaire et termes usuels ;

- Historique ou Histoire du Tourisme ;
- Le développement du Tourisme au Cameroun ;
- L'innovation et la qualité des guides ;
- Les relations publiques ;
- La typologie des sites touristiques ;



- Le produit touristique ;
- Les aptitudes techniques et professionnelles de conception ;
- L'organisation cohérente d'un ensemble de services ;
- Les infrastructures et équipements;
- Le professionnalisme ;
- La résolution des problèmes ;
- La connaissance du client ;
- L'accompagnement du groupe ;
- L'Accueil du client ;
- L'Animation et l'organisation des manifestations
- L'environnement et la manifestation.
- Les voyages d'étude ;
- La cotation.
- Etc.

2ème partie : Etude de cas notée sur 45 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse

Deuxième dossier : Tourisme et Développement Durable, 30 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les prés requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

Développement Durable (environnemental, économique, social et culturel

Connaissance de la relation entre le Tourisme et le Développement Durable;

2- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE D'AGENCE DE VOYAGES (EPSAV)

Durée : 5H Coef 5

Objectifs et finalité de l'épreuve

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement, à l'aide des savoirs acquis, résoudre les problèmes relatifs aux techniques d'Agence de Voyages, tout en respectant les principes du Développement Durable.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, cartes routières, guides touristiques, plan des localités, fiches...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

- Les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances techniques relatives aux fonctions d'Agence de Voyage, et aux notions de Développement Durable
- Les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances techniques relatives à l'activité;



- Les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- La clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Modalité d'évaluation

Cette épreuve comporte deux dossiers et permet d'évaluer les savoirs et savoirs associés que constitue le référentiel de certification en Accueil et Animation Touristiques.

Premier dossier : Techniques d'Agence de Voyages, 70 points

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Agence de Voyages. Il comprend deux parties.

1^{ère} partie : prés requis et compréhension du programme notée sur 20 points

Elle est constituée d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les prés requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants

Vocabulaire et termes usuels ;

- Historique du Tourisme ;
- Le développement du Tourisme au Cameroun ;
- La connaissance de la typologie, fonctionnement et organisation des Agences de Voyages ;
- L'innovation et la qualité des Agences de Voyages ;
- Les relations publiques ;
- Les différentes activités et services offerts aux clients ;
- Les relations et le fonctionnement entre les Agences de Voyages et les différents prestataires
- La cotation.
- Le produit touristique ;
- Les circuits touristiques ;
- La méthode de résolution des problèmes.
- Les aptitudes techniques et professionnelles de conception ;
- Les infrastructures et équipements;
- La connaissance du client ;
- L'organisation et l'itinéraire ;
- Les facteurs influençant le voyage d'étude ;
- Le professionnalisme ;
- La manipulation des documents professionnels ;
- Les différents types de transport ;
- L'Accueil du client ;



- Attractions touristiques (Les parcs et les sites...)

2ème partie : Etude de cas notée sur 45 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse

Deuxième dossier : Tourisme et Développement Durable, 30 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les prés requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Terminale (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants : Développement Durable (environnemental, économique, social et culturel), Connaissance de la relation entre le Tourisme et le Développement Durable;

III- EPREUVE PRATIQUE COMMUNE (AV, AAT)

- GESTION SUR ORDINATEUR : *Durée : 30mn par candidat*
Coef : 1(AV, AAT)

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et le traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

IV- EPREUVES SPECIFIQUES PRATIQUES

1- PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION
TOURISTIQUES (PPAAT) *Durée : 3H30mn Coef : 5*

Finalité et objectifs

L'Epreuve de Pratique Professionnelle d'Accueil et d'Animation Touristiques comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions d'Accueil et les fonctions d'Animation Touristiques tout en respectant les principes du Développement Durable dans une démarche qualité.

Cette épreuve qui se présente sous la forme d'une synthèse permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoirs être, et savoirs associés étudiés depuis la classe de seconde et relatives aux activités d'Accueil et d'Animation.

Lorsque les réponses aux questions posées requièrent des informations spécifiques, une documentation succincte peut être fournie au candidat (informations sur l'entreprise, site de client, textes réglementaires, statistiques, plan du site, fiches de prestation, brochures, GDS).

Critères d'évaluation :

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de travail



- la nature et la cohérence des tâches
- la qualité des documents et leur réalisme professionnel
- la maîtrise des techniques professionnelles de base
- la conduite du candidat
- le respect des consignes
- L'aptitude à répartir les tâches (planigramme)
- L'aptitude à concevoir un package
- L'aptitude à concevoir un programme d'Accueil et Animation d'un client individuel ou de groupe
- le respect des règles de préséance et de savoir-être
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits
- le respect du temps imparti
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication,
- la maîtrise des techniques de communication avec les clients et les différents services
- la maîtrise des techniques d'Accueil
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des prestations
- la prise en charge de la clientèle
- le suivi de la clientèle
- l'aptitude à enregistrer, à contrôler, à facturer, à encaisser et à régler un service
- le respect de la réglementation (hygiène, santé, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes du Développement Durable)
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Accueil et Animation Touristiques ;

L'évaluation est réalisée par l'enseignant ou le formateur de spécialité.

Modalités d'organisation

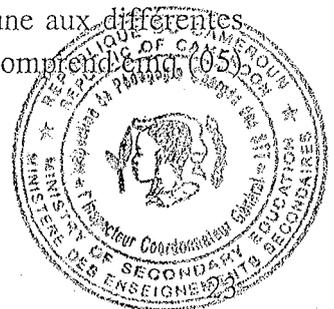
Cette épreuve est décomposée en deux sous épreuves se déroulant dans deux ateliers distincts et se présente comme suit :

Atelier 1 :

Sous épreuve écrite : Conception d'un programme d'Accueil et d'Animation Touristique, 3H pour tous les candidats.

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs pratiques du candidat à analyser une situation professionnelle, maîtriser les outils et techniques à mettre en œuvre pour résoudre un problème ou répondre à des questions relatives à cette situation.

Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions d'Accueil et d'Animation Touristiques. Chaque situation problème comprend cinq (05) aspects ou questions indépendantes.



Atelier 2

Sous épreuve Pratique et orale : Présentation du programme d'Accueil et d'Animation, y compris les phases de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en état des lieux. 30mn par candidat.

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs faire du candidat à maîtriser les techniques relatives à l'Accueil, à l'Animation d'un client ou d'un groupe de client, ou à développer ses capacités relationnelles dans le cadre de la conduite et à l'Animation de l'équipe et dans les contacts avec les clients et les prestataires.

Déroulement de l'épreuve

Dans le premier atelier,

Sur la base d'un double tir au sort et en fonction des équipements disponibles, un candidat d'un groupe de cinq (05) membres choisit une situation-problème et ensuite chaque candidat du groupe choisit un aspect ou une question de cette situation problème. Ils remplissent individuellement la fiche technique en fonction des consignes données, puis exécutent la tâche en fonction du numéro tiré (1 à 5):

Dans le deuxième atelier,

Les candidats sont reçus par groupe tout en respectant l'ordre de passage dans l'atelier précédant. En présence d'un jury composé de deux membres, chaque candidat présente son programme d'Accueil et d'Animation Touristique tout en répondant aux questions posées par le jury.

Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins trois enseignants de techniques d'Accueil et d'Animation Touristiques par atelier.

LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE :coeff 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure d'accueil et d'animation touristique où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.



2- PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'AGENCES DE VOYAGES (PPAV)

Durée : 3H30mn Coef : 5(AV)

Finalité et objectifs

L'Epreuve de Pratique Professionnelle d'Agences de Voyages (PPAV) comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions d'Accueil et de vente des produits touristiques ; tout en respectant les principes du Développement Durable et dans une démarche qualité.

Cette épreuve qui se présente sous la forme d'une synthèse permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoirs être, et savoirs associés étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités d'Agence de Voyages.

Lorsque les réponses aux questions posées requièrent des informations spécifiques, une documentation succincte peut être fournie au candidat (informations sur l'entreprise, sur le client, textes réglementaires, statistiques, plan du site, fiches de prestation, brochures, GDS ...).

Critères d'évaluation :

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de travail
- la nature et la cohérence des tâches
- la qualité des documents et leur réalisme professionnel
- la maîtrise des techniques professionnelles de base
- la conduite du candidat
- le respect des consignes
- L'aptitude à répartir les tâches (planigramme)
- L'aptitude à concevoir un package
- le respect des règles de préséance et de savoir-être
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits
- le respect du temps imparti
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication,
- la maîtrise des techniques de communications avec les clients et les différents services
- la maîtrise des techniques d'Accueil
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des prestations
- la prise en charge de la clientèle
- le suivi de la clientèle
- l'aptitude à enregistrer, à contrôler, à facturer, à encaisser et à régler un service
- le respect de la réglementation (hygiène, santé, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes du Développement Durable)
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en agence de voyages

Modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux sous épreuves se déroulant dans deux ateliers distinctes et se présente comme suit :



Atelier 1 :

Sous épreuve écrite : Conception d'un package, 3H pour tous les candidats.

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs pratiques du candidat à analyser une situation professionnelle, maîtriser les outils et techniques à mettre en œuvre pour résoudre un problème ou répondre à des questions relatives à cette situation. Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions d'Agence de Voyages. Chaque situation problème comprend cinq (05) aspects ou questions indépendantes.

Atelier 2

Sous épreuve pratique: Application de logiciels, y compris les phases de remise en état des lieux. 1H par candidat.

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs faire du candidat à maîtriser les techniques relatives à l'utilisation d'un Global Distribution System (GDS) lors de la réservation ou la vente d'un produit touristique dans une Agence de Voyages, à développer ses capacités relationnelles dans le cadre de la conduite d'une équipe et dans les contacts avec les clients et les prestataires.

a) Déroulement de l'épreuve

Dans le premier atelier,

Sur la base d'un double tir au sort et en fonction des équipements disponibles, un candidat d'un groupe de cinq (05) membres choisit une situation-problème et ensuite chaque candidat du groupe choisit un aspect ou une question de cette situation problème. Ils remplissent individuellement la fiche technique en fonction des consignes données, puis exécutent la tâche en fonction du numéro tiré (1 à 5).

Dans le deuxième atelier,

Sur la base d'une épreuve mise à sa disposition et sur un ordinateur doté d'un GDS inscrit au programme et d'une bonne connexion internet, le candidat est noté au fur et à mesure qu'il travail.

NB : Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins trois enseignants de Techniques d'Agence de Voyages par atelier.

LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure d'Agence de Voyages où il s'imprègnera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.



